

# RAPPORT ANNUEL

2019



# Préambule

## • Les objectifs stratégiques d'EDORA :

- Anticiper et répondre aux besoins des membres de la fédération.
- Positionner EDORA en tant qu'acteur incontournable de la transition énergétique et interlocuteur privilégié au sein du secteur énergétique belge, wallon et bruxellois.
- Favoriser les échanges entre les membres de la fédération et poursuivre l'élargissement du « membership ».

## • Les priorités de la fédération s'articulent autour :

- D'une sécurisation du cadre d'investissement et de développement des filières participant à la transition énergétique.
- D'une intégration progressive et ambitieuse des renouvelables dans les réseaux et les marchés.
- Du développement des outils de flexibilité et de stockage.
- De la mise en place, à terme, d'une économie décarbonée compétitive sans subside. Une tarification carbone incitative permettant d'internaliser les externalités de toutes les sources d'énergie devrait constituer à ce titre un des outils dans la perspective d'une évolution accélérée du mécanisme de soutien aux renouvelables.

## • Nos actions se basent sur :

- L'élaboration de propositions, d'analyses et de mesures politiques concrètes.
- La nécessité de lever une série de contraintes au développement des filières renouvelables.
- L'importance de développer une vision stratégique qui facilite la transition énergétique vers un système énergétique plus durable, plus flexible et socialement acceptable. Une telle transition énergétique devra être considérée comme une des réponses prioritaires aux crises économiques, environnementales, sanitaires, climatiques et sociales que nous connaissons et pourrons connaître à l'avenir.
- La réponse, au quotidien, aux besoins des membres de la fédération et l'anticipation des besoins futurs via une exploration des opportunités de développement des secteurs de la transition énergétique.

# Bilan 2019

L'année 2019 et le début 2020 ont été marqués par différents changements fondamentaux de contexte pour la fédération :

- Après une campagne électorale mouvementée, les négociations en vue de former de **nouveaux gouvernements** ont permis à EDORA d'alimenter les réflexions des futures majorités afin d'inscrire certaines des propositions fondamentales d'EDORA dans leurs priorités énergétiques pour la nouvelle législature.
- La Belgique aborde la dernière ligne droite dans la perspective du respect de l'échéancier de **sortie du nucléaire**. Plus que jamais, le rôle d'EDORA est fondamental afin de placer la transition énergétique au cœur de ce débat et faire en sorte que les décisions prises en ce début de législature répondent aux enjeux climatiques, économiques et de sécurité d'approvisionnement tout en accélérant la mise en place d'un système énergétique durable.
- La **crise sanitaire du Covid-19** qui a touché la Belgique en ce début 2020 a permis de rappeler que notre secteur est considéré comme « services nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation ». Cette crise constitue également un incitant pour baser une partie de la relance économique du pays sur un modèle énergétique plus durable et décentralisé accélérant la lutte contre les changements climatiques, vecteurs potentiels de nouvelles crises sanitaires.

Ce contexte particulier a naturellement influencé le travail au quotidien de la fédération, détaillé dans ce rapport annuel. Les principales thématiques qui ont été traitées et instruites en 2019 / début 2020 portent sur :

- ✓ **Intégration des recommandations politiques d'EDORA dans les priorités énergétiques régionales pour la nouvelle législature (Déclarations de politique régionale)**: début 2019, EDORA avait proposé dans son mémorandum pour les élections 2019 une cinquantaine de recommandations politiques majeures afin d'alimenter la réflexion des futurs gouvernements pour négocier au mieux le virage de la transition énergétique tout en apportant une réponse aux enjeux climatiques de plus en plus criants. EDORA a ainsi pu convaincre les différents partis politiques d'intégrer une série de propositions du secteur des énergies renouvelables dans leurs priorités en matière de politique énergétique. La fédération a ensuite eu l'occasion de rencontrer les formateurs régionaux afin d'alimenter directement le contenu des déclarations de politique régionale.

# Bilan 2019

- Au niveau wallon, EDORA peut notamment se réjouir de la volonté du nouveau Gouvernement de revoir à la hausse les objectifs en termes de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables, de tendre vers un système énergétique décentralisé et décarboné et vers un renforcement de la gestion flexible de la demande, de vouloir mettre en œuvre la législation entourant le développement des communautés d'énergie renouvelable et d'adapter voire renforcer le cadre de développement de certaines filières renouvelables.
- Au niveau bruxellois, EDORA a accueilli favorablement les ambitions accrues en matière de politique climatique, l'accélération prévue du rythme de rénovation du bâti existant avec la perspective de normes d'intégration renouvelable et l'annonce de la construction prochaine d'une installation de biométhanisation des déchets organiques.
- ✓ EDORA a ensuite assuré, et assure toujours, le suivi de la mise en œuvre de ces engagements régionaux avec les Ministres de l'Énergie en initiant la prise de mesures concrètes. Dans la foulée des déclarations de politiques régionales, EDORA a développé une liste précise des **principales mesures politiques urgentes** afin de lancer la nouvelle législature dans la voie de la transition énergétique. Cette liste a été présentée aux différents ministres concernés et sert actuellement, en partie, de base de travail pour les cabinets régionaux.
- ✓ Les principales mesures et recommandations de la fédération s'inscrivent dans la **vision énergétique de la fédération qui a été revisitée** en 2019. EDORA a profité de l'élaboration de son mémorandum et de l'accueil de nouveaux membres pour lancer en interne une réflexion sur la mission, la vision et les valeurs de la fédération. Ce processus d'échange a débouché sur une adaptation du « mission statement » d'EDORA et de la description de la mission et la vision de la fédération avec un lien plus explicite vers le développement durable et la lutte contre les changements climatiques. Sur cette base, la fédération a également lancé en 2019 un chantier relatif à l'opportunité d'un **élargissement du « membership d'EDORA »**, notamment auprès d'acteurs industriels.

# Bilan 2019

- ✓ **L'évolution à court et long termes des mécanismes de soutien aux renouvelables** : EDORA continue à plaider pour un soutien prévisible et suffisant ne générant pas d'effet d'aubaine. A moyen et long termes, EDORA s'inscrit dans le concept d'une économie décarbonée compétitive sans subside. Pour ce faire, une tarification carbone incitative permettant d'internaliser les externalités de toutes les sources d'énergie devrait enfin rendre les filières renouvelables plus compétitives et éviter un recours au mécanisme de soutien. A plus court terme, EDORA a relayé avec fruit les préoccupations et demandes des acteurs du secteur, notamment en matière de règles de priorité pour l'attribution des CV, de délai d'octroi de CV, de maintien d'un taux d'octroi acceptable ou d'élargissement ponctuel de l'enveloppe de certaines filières. Par ailleurs, EDORA a également participé aux réflexions belges quant à la mise en place d'un CRM, en insistant pour que ce mécanisme constitue une opportunité pour les technologies de la transition énergétique durable (stockage, DSR,...).
- ✓ **Vers une tarification plus intelligente** : via sa participation aux consultations de la CWaPE et au sein du Conseil des Usagers à Bruxelles, EDORA a plaidé pour la mise en place d'un modèle tarifaire qui incite à la gestion intelligente des réseaux et qui permette le développement d'un marché de la flexibilité (production, demande, stockage).
- ✓ **Communautés d'énergie renouvelable (CER)**: dans le cadre du rôle de plus en plus important que seront amenées à jouer les communautés locales d'énergie dans la transition énergétique, EDORA a plaidé pour une mise en œuvre rapide du régime des CER, tout en insistant sur l'importance d'éviter trop de lourdeurs administratives et de prévoir également un régime qui concernerait les consommateurs résidentiels.

# Bilan 2019

- ✓ **Appel à l'établissement d'un cadre de développement pour les filières renouvelables** : afin d'optimiser l'exploitation des bioénergies en Wallonie, EDORA propose l'élaboration d'un « Plan de développement Biomasse 2020-2030 » basé notamment sur un inventaire des gisements, une stratégie de déploiement, l'activation d'un soutien adéquat et la promotion active du bois dans la construction en synergie avec le bois-énergie. EDORA propose aussi l'élaboration d'un cadre de développement du PV industriel et commercial basé, notamment, sur un soutien adéquat et une optimisation des possibilités d'auto-consommation. En éolien, EDORA appelle à la relance d'un processus de « *Pax Eolienica* » visant à encadrer la libération et la clarification des contraintes persistantes à l'installation en Wallonie.
- ✓ **Vers une sécurisation juridique accrue du secteur éolien et l'utilisation des meilleures techniques disponibles**: EDORA a initié un appel commun avec d'autres acteurs économiques majeurs afin de réduire les délais de recours en annulation au Conseil d'Etat. EDORA a également développé un guide de bonnes pratiques sur les permis, basé sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, à l'attention des membres. EDORA a aussi obtenu que le nouveau Gouvernement wallon s'engage à installer les meilleures technologies disponibles (éoliennes de plus grandes tailles) et EDORA propose ainsi d'adapter les critères de distances aux zones d'habitat.
- ✓ **Déploiement des réseaux de chaleur**: EDORA a lancé par l'organisation d'un évènement tirant les leçons positives du développement des réseaux de chaleur au Danemark, une réflexion visant à mettre en place un cadre de soutien au déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des sources renouvelables ou de chaleur fatale et appelant à un examen systématique des opportunités d'implantation de réseaux de chaleur, couplés à de la cogénération biomasse ou à une autre source de chaleur verte, pour tout nouveau lotissement ainsi que lors des chantiers de construction ou de rénovation lourde de voiries ou d'équipements collectifs d'une certaine importance.

# Bilan 2019

- ✓ **Intégration des renouvelables dans le bâtiment:** EDORA a notamment plaidé pour que les gouvernements régionaux adoptent des normes d'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments en cas de construction neuve, de rénovation importante et de remplacement de système. EDORA prône également pour l'installation d'une infrastructure de rechargement dès 5 places de stationnement, dans les immeubles neufs et lors des rénovations importantes, et pour davantage de points de charge dans les immeubles non résidentiels.
- ✓ **Elaboration d'une stratégie de communication :** sur base d'une enquête personnalisée auprès des membres, EDORA a lancé un processus de mise en place d'une stratégie de communication afin d'asseoir une position d'acteur incontournable de l'énergie. Ce processus est également passé par une adaptation ponctuelle de la mission et de la vision d'EDORA.
- ✓ **(Co-)Organisation d'évènements et présence importante dans la presse :** en 2019, EDORA a été régulièrement présente dans la presse (tous médias confondus) avec 24 parutions. La fédération a également organisé différents évènements qui ont permis de rassembler plus de 500 personnes (débat pré-électoral, Assemblée Générale, « Belgian Solar Day », « Heat in the City ») et de positionner EDORA au sein de secteurs et vecteurs variés.

# Perspectives et plan d'action 2020

En 2020, EDORA poursuivra son travail sur les thématiques importantes traitées en 2019 et veillera à ce que les principaux engagements politiques et demandes prioritaires d'EDORA soient traduites en mesures concrètes. EDORA continuera à alimenter le mieux possible le contenu de la future Déclaration de politique générale du Gouvernement fédéral. EDORA veillera également à accroître encore son expertise dans certains dossiers cruciaux afin de présenter une vision de plus en plus concrète et intégrée du paysage énergétique de demain (ex: performance énergétique des bâtiments, secteur du transport, type de tarification carbone la plus adaptée à la Belgique,...). Les défis seront importants, avec notamment, les éléments de contexte suivants :

- Législature devant mettre en œuvre concrètement la sortie du nucléaire prévue par la loi (fermeture des premiers réacteurs).
- Déconfinement suite à la crise sanitaire Covid-19 avec les enseignements à tirer de cette crise pour le secteur de l'énergie.
- Processus de révision du niveau d'ambition du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE2030) wallon.
- Mise en œuvre de l'adaptation des mécanismes de soutien aux renouvelables et du CRM.
- Poursuite et opérationnalisation des réflexions en cours sur la tarification carbone.
- Lancement d'un processus de *Pax Eolienica II*.
- Mise en œuvre du cadre législatif «communautés d'énergie renouvelable».
- Processus de consultation pour la période tarifaire post-2023, afin que le modèle tarifaire accélère le développement de la transition énergétique.

EDORA veillera en 2020 à approfondir de nouveaux dossiers importants tout en s'appuyant sur les spécificités de notre fédération (filiales renouvelables et stabilité du cadre d'investissement), à augmenter encore l'impact médiatique de la fédération et à poursuivre le processus de réflexion sur la diversification du « membership » d'EDORA lancé en 2019. L'objectif en 2020 sera d'asseoir un peu plus le statut d'acteur incontournable du secteur énergétique acquis par EDORA.

# Les membres d'EDORA face à la crise sanitaire Covid-19

- **Etat de la situation pour le secteur des énergies renouvelables en Wallonie et à Bruxelles (avril 2020):**
  - EDORA a réalisé plusieurs enquêtes auprès de ses membres afin de suivre au plus près l'évolution de la situation pour les acteurs de la transition énergétique en Wallonie et à Bruxelles et ainsi plaider, auprès des gouvernements respectifs, pour la prise de mesures les plus adéquates possibles.
  - Ces enquêtes indiquent:
    - ✓ **Arrêt temporaire de nombreuses installations** : les nouveaux chantiers ne démarrent pas, les travaux de raccordement sont à l'arrêt et les entreprises agréées de certification suspendent leurs déplacements (CGO).
    - ✓ **Maintenance et exploitation** : la maintenance se poursuit, mais on a observé des problèmes de réception de pièces de rechanges et des problèmes de main d'œuvre chez certaines sociétés de maintenance.
    - ✓ **Activité de développement de projet** significativement affectée : les RIPs ne se tiennent plus, les contacts sont très difficiles ou impossibles avec l'administration, les communes et les propriétaires, les EIE prennent du retard.
    - ✓ Souci lié au **délai de mise en œuvre des permis et délais de mise en service** dans les dossiers de réservation de CV.
    - ✓ Probable retard dans l'adoption des nouvelles **conditions sectorielles éoliennes**.
    - ✓ **Effondrement des prix de l'électricité** lié à la période de crise : ce qui impacte significativement la viabilité des projets basés sur l'injection.
    - ✓ Globalement **peu de recours au chômage temporaire** pour l'activité RES.

# Les membres d'EDORA face à la crise sanitaire Covid-19

- **Principales demandes politiques d'EDORA**

- Sur base des enquêtes de ses membres, EDORA a formulé les principales demandes politiques suivantes au Gouvernement wallon:
  - ✓ Adoption d'un AGW suspendant les **délais de mise en service**.
  - ✓ **Procédures administratives accélérées** et flexibilité accrue dans le traitement des dossiers.
  - ✓ **Maintien des effets des conditions sectorielles** via des dispositions administratives permettant une flexibilité dans le respect des normes.
  - ✓ **Report de l'application** des taux d'octroi PV et recalcul des taux.
  - ✓ Suspension en 2020 de application du facteur **rho**.
- EDORA a formulé la principale demande politique suivante au Gouvernement bruxellois : maintien les coefficients **multiplicateurs actuels pour le PV** sur une période correspond à la durée de la crise.

# Les membres d'EDORA face à la crise sanitaire Covid-19

- **Principales mesures prises par les autorités**

- EDORA a été entendue sur plusieurs de ses recommandations et a notamment pu se réjouir des mesures suivantes:
  - ✓ Secteur de l'énergie reconnu parmi les « services nécessaires à la protection des **besoins vitaux de la Nation** ».
  - ✓ Suspension des **délais de rigueurs et de recours** pour 30 jours, prorogeable (Wallonie).
  - ✓ Suspension des **délais en matière d'enquête publique** et de remise d'avis des instances consultées (Wallonie).
  - ✓ Date d'initialisation du comptage d'énergie verte renseignée dans le dossier de **réservation CV reportée automatiquement** pour 30 jours, prorogeable (Wallonie).
  - ✓ Les **taux d'octroi actuels pour le PV prolongés** jusqu'au 31 août (Wallonie).
  - ✓ **Maintien des coefficients multiplicateurs actuels** pour le PV au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Région-Bruxelles-Capitale).

# #Stratégie énergétique et enjeux politiques



# Vision énergétique d'EDORA

- **CONTEXTE**

- En 2016, EDORA avait développé une vision énergétique avec ODE (fédération flamande des énergies renouvelables), ponctuée par des propositions politiques, afin de contribuer de manière constructive au débat sur l'avenir énergétique belge, résolument tourné vers la transition énergétique.
- Cette vision énergétique se base sur le déploiement prioritaire de l'efficacité énergétique, d'un bouquet renouvelable ambitieux et équilibré et de la flexibilité du système énergétique.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Le développement d'une vision énergétique est essentiel afin d'assurer la mise en œuvre d'une transition énergétique adéquate qui réponde aux enjeux climatiques, environnementaux, énergétiques et socio-économiques.
- Concrètement, une telle vision devrait faciliter le développement équilibré et ambitieux des filières renouvelables en Belgique et apporter un climat d'investissement plus favorable pour le secteur de la transition énergétique.
- La vision énergétique d'EDORA permet aussi à la fédération de se positionner comme un acteur incontournable de la transition énergétique et de directement s'intégrer dans les différentes dynamiques politiques relatives à l'élaboration de stratégies énergétiques belges (ex: PNEC et PACE 2030).

# Vision énergétique d'EDORA

## • POSITIONNEMENT D'EDORA

- Dans le cadre des élections de mai 2019, EDORA avait élaboré et publié son mémorandum :  
« *Recommandations politiques pour une transition énergétique durable* ».
- Cette dynamique a permis d'affiner la vision énergétique d'EDORA en bonne collaboration avec les membres.
- EDORA rappelle que les défis actuels requièrent un secteur énergétique :
  - Plus durable et efficace.
  - Plus flexible.
  - Plus renouvelable.
- EDORA appelle ainsi les politiques belges à mettre en œuvre une stratégie énergétique reposant sur :
  - Une approche intégrée (entre secteurs et filières énergétiques), cohérente et concertée entre entités fédérées et le fédéral.
  - Une prise en compte de l'électrification croissante du système énergétique et de son évolution vers un modèle de plus en plus décentralisé.
  - Un recours accru aux outils de flexibilité, la stimulation de l'autoconsommation collective et la mise en place de mesures d'efficacité énergétique.
  - Une exploitation maximale du potentiel renouvelable via la levée d'une série de contraintes à l'installation et la sécurisation du cadre juridique.
  - Une évolution vers un « coût vérité pour toute source d'énergie » via notamment la mise en place d'une tarification carbone réellement incitative.

# Vision énergétique d'EDORA

- POSITIONNEMENT D'EDORA

- Cette vision a été concrétisée sous la forme d'une cinquantaine de recommandations politiques concrètes dans le mémorandum d'EDORA pour les élections 2019.

- ❖ [Lien vers le mémorandum](#)

- Cette vision a également servi de base au positionnement d'EDORA dans le cadre du PNEC, du CRM et des différentes demandes spécifiques et réactions de la fédération élaborées en vue des « Déclarations de politiques régionales ».

- Un travail de mise à jour du « mission statement », des « missions et visions » d'EDORA et du descriptif de la fédération a également été mené afin de disposer de nouveaux dépliants décrivant le travail, la mission et la vision de la fédération pour les membres, futurs membres, parties prenantes, journalistes et autorités du pays.

- ❖ [Lien vers le « mission statement » d'EDORA](#)

- ❖ [Lien vers le dépliant d'EDORA](#)

- Ce travail de mise à jour a également lancé un chantier relatif à l'opportunité d'un élargissement du « membership d'EDORA », notamment auprès d'acteurs industriels.

# Vision énergétique d'EDORA

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- La vision énergétique d'EDORA servira encore de cadre à la plupart des positions et réactions futures de la fédération, afin d'insister sur l'intégration de celles-ci à la nécessaire transition énergétique (notamment dans le cadre du processus de révision du PACE2030 wallon annoncé pour 2020).
- EDORA mènera une série de rencontres prospectives auprès des acteurs industriels de la transition énergétique afin de dégager des opportunités de collaboration et d'élargissement du « membership » d'EDORA en vue d'asseoir le statut d'acteur incontournable de la transition énergétique d'EDORA.

# Intégration des demandes d'EDORA dans les priorités gouvernementales

- **CONTEXTE**

- Cette nouvelle législature est cruciale pour mettre en œuvre une réelle transition énergétique qui apporte une réponse adéquate aux enjeux énergétiques et de sécurité d'approvisionnement, climatiques, environnementaux et sanitaires vécus par le pays. Ce sera par ailleurs la dernière législature avant la sortie complète du nucléaire prévue pour 2025.
- Début 2019, EDORA avait proposé dans son mémorandum pour les élections 2019 une cinquantaine de recommandations politiques majeures afin d'alimenter la réflexion des futurs gouvernements pour négocier au mieux le virage de cette transition énergétique.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Il était essentiel que les principales recommandations politiques d'EDORA soient intégrées dans les Déclarations de politiques régionales (DPR) et générales des gouvernements afin de s'assurer un cadre pour la prise de mesures pertinentes durant cette nouvelle législature.
- Les mesures inscrites dans les DPR font en effet office d'axes de travail gouvernementaux durant cette nouvelle législature.

# Intégration des demandes d'EDORA dans les priorités gouvernementales

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a pu convaincre les principaux partis politiques francophones d'intégrer une série de propositions du secteur des énergies renouvelables dans leurs priorités en matière de politique énergétique.
- La fédération a ensuite eu l'occasion de rencontrer les formateurs régionaux afin d'alimenter directement le contenu des déclarations de politique régionale.
- EDORA a ainsi notamment accueilli favorablement l'intégration des principales priorités suivantes dans la DPR wallonne:
  - ✓ Objectifs revus à la hausse en termes de diminution d'émission de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables.
  - ✓ Volonté de tendre vers un système énergétique décentralisé et décarboné, une mise en œuvre de la législation entourant le développement des communautés d'énergie renouvelable, un renforcement de la gestion flexible de la demande, des investissements dans les réseaux orientés en priorité là où le potentiel d'électricité renouvelable est important et une tarification plus dynamique.
  - ✓ Soutien financier raisonnable et évolutif, en tenant compte de la logique du marché, afin d'atteindre les objectifs renouvelables.
  - ✓ Poursuite de l'installation de panneaux solaires sur les toits et encouragement aux installations photovoltaïques de grande dimension. En éolien : adaptation de la *Pax Eoliénica*, amélioration de la sécurité juridique, accélération des procédures, utilisation des technologies les plus performantes, volonté de lever des contraintes militaires.
  - ✓ Développement des diverses formes de chaleur renouvelable, évaluation des mécanismes de soutien au gaz renouvelable afin de soutenir la filière et favoriser les unités de biomasse décentralisées.
  - ✓ Aide aux ménages pour sortir du pétrole lampant, charbon et mazout, en privilégiant les alternatives renouvelables. Développement de réseaux de chauffage public urbain et de la géothermie.

# Intégration des demandes d'EDORA dans les priorités gouvernementales

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Sur base de ces engagements gouvernementaux, EDORA a publié et présenté aux différents ministres wallons concernés une liste de première mesures concrètes et urgentes à mettre en œuvre en Wallonie.
  - ❖ *Principales attentes politiques d'EDORA pour lancer la nouvelle législature dans la voie de la transition énergétique*
- Au niveau bruxellois, EDORA s'est notamment réjouie des principaux engagements énergétiques suivants:
  - ✓ les ambitions accrues en matière de politique climatique, notamment via un relèvement de l'objectif 2030 à minimum 40% de réduction GES et un objectif de neutralité carbone d'ici 2050,
  - ✓ l'accélération prévue du rythme de rénovation du bâti existant,
  - ✓ la promesse d'une alimentation de tous les bâtiments et équipements publics en électricité exclusivement renouvelable d'ici 2024,
  - ✓ la volonté de rendre le parc automobile et les flottes publiques plus respectueux du climat et de l'environnement,
  - ✓ l'annonce de la construction prochaine d'une installation de biométhanisation des déchets organiques.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Cette liste de bonnes intentions devra maintenant être affinée et suivie de très près par EDORA pour en assurer une mise en œuvre effective via une multiplication de nouvelles rencontres politiques, l'élaboration de mesures concrètes et la mise sur pied, le cas échéant, d'une coalition d'acteurs soutenant les demandes d'EDORA.
- EDORA veillera également au respect des engagements pris et à la cohérence des mesures adoptées afin de négocier au mieux la transition énergétique durable de notre pays.

# Plan National Energie Climat (PNEC)

## • CONTEXTE

- Le Règlement sur la Gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat, adopté par le Parlement européen et le Conseil européen le 11 décembre 2018, impose aux Etats membres de rédiger un plan national énergie climat 2030.
- Fin 2019, la Belgique a transmis à la Commission européenne la version définitive du Plan national Énergie - Climat pour la période 2021-2030. Ce plan fixe les objectifs de la politique énergétique et climatique pour la période 2021-2030 et présente les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.
- Il a été précédé de :
  - un projet de plan déposé fin 2018 à la Commission européenne ;
  - une enquête publique qui s'est tenue en juin-juillet 2019.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Des objectifs réalistes et ambitieux pour les différentes entités belges, tant en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> que de part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique.
- Des trajectoires adéquates par technologie, assorties de jalons clairs.
- Des mesures phares structurantes donnant des signaux à long terme.
- La simplification des procédures et l'amélioration de la sécurité juridique.
- Des mesures visant à faire du renouvelable le pivot du futur bouquet énergétique belge.

# Plan National Energie Climat (PNEC)

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a participé à la consultation menée par les autorités fédérales en juin-juillet 2019. Elle a remis sa [contribution](#) le 15 juillet 2019, accompagné de [son annexe](#).
- EDORA a pu rentrer en contact fin août 2019 avec la Commission européenne afin d'exposer les propositions et recommandations du secteur des énergies renouvelables en Belgique francophone. Préalablement, EDORA a également participé à un échange avec le Bureau fédéral du Plan sur les objectifs du PNEC.
- EDORA a aussi pu remettre une [contribution détaillée](#) à l'enquête publique organisée sur le projet de Plan Air-Climat Energie (PACE), partie wallonne du PNEC. Cette contribution a été transmise le 12 juillet 2019.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Le PNEC définitif tel que transmis par la Belgique aux autorités européennes est globalement décevant, en particulier en matière d'objectifs d'énergie renouvelable (17,5% en 2030, alors qu'un objectif de 25% avait été demandé par la Commission européenne). La contribution wallonne (PACE 2030) est plus encourageante (objectif de 23,5%), mais les mesures pour y parvenir sont encore trop floues à ce stade.
- Le nouveau Gouvernement wallon s'est engagé, à travers la DPR, à rehausser l'ensemble des objectifs pour parvenir à -55% de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990). EDORA œuvrera à pousser les autorités wallonnes à ce que les différentes filières renouvelables puissent être dûment prises en considération dans leur contribution respective à cette ambition.



# #Flexibilité, réseaux et marché



# #Flexibilité, réseaux et marché

- **Méthodologies tarifaires**
- **Communautés d'énergie renouvelable**
- **Lignes Directes**
- **Règlement Synergrid C10/11**
- **Révision du Règlement Technique de Distribution**

# Méthodologies tarifaires

## • CONTEXTE

- Les tarifs relatifs au réseau de distribution et à la refacturation des tarifs du réseau de transport sont proposés par les gestionnaires de réseau et approuvés par les régulateurs régionaux (CWAPE en Wallonie, Brugel à Bruxelles). Il s'agit d'une part des tarifs périodiques (qui reviennent à échéance régulière), d'autre part des tarifs non périodiques (par exemple, les frais de raccordement).
- En Wallonie, les tarifs actuels couvrent la période 2019-2023. A Bruxelles, ils couvrent la période 2020-2024. Le régulateur fédéral (la CREG) a pour sa part approuvé les tarifs d'Elia pour la période 2020-2023.
- Les périodes tarifaires sont préparées longtemps à l'avance dans le cadre d'un processus mené par les régulateurs, pour lequel le pouvoir politique peut également définir des lignes directrices (sans se substituer pour autant à la compétence du régulateur). En Wallonie, la CWAPE a entamé début 2020 un processus de consultation pour la période tarifaire post-2023.

## • ENJEUX

- Les enjeux de la transition énergétique au niveau des réseaux sont de promouvoir l'efficacité énergétique et de permettre l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable par des tarifs raisonnables (raccordement et injection) et une flexibilisation de la demande.
- Cela passe par la mise en place d'un modèle tarifaire qui fournisse de bons incitants pour le raccordement au réseau, incite à la gestion intelligente des réseaux et permette le développement d'un marché de la flexibilité (production, demande, stockage).
- Des tarifs « intelligents » doivent inciter les utilisateurs de réseaux à consommer efficacement, à être flexibles, à être producteurs le cas échéant.

# Méthodologies tarifaires

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- En Wallonie, EDORA a participé en juillet 2019 à une consultation de la CWaPE relative aux indicateurs de performance pour les GRD portant sur l'intégration du renouvelable, en vue de la prochaine période tarifaire. EDORA a pu proposer 10 indicateurs à la CWaPE.
- Fin février 2020, EDORA a été invitée à la CWaPE pour un premier échange relatif à l'évolution des tarifs de prélèvement en basse tension pour la prochaine période tarifaire. EDORA a également pu alerter la CWaPE quant à l'inflation des tarifs de raccordement pour les parcs éoliens, sensible depuis fin 2019. Deux documents de position ([document 1](#) – [document 2](#)) d'EDORA ont pu être remis au régulateur en avril.
- À Bruxelles, EDORA a participé en mars 2020 à l'avis remis par le Conseil des Usagers relatif à la proposition Sibelga visant notamment à instaurer une intervention forfaitaire unique par kVA applicable dès 2020, pour la mise à disposition de puissance en mode prélèvement sur la basse tension. EDORA a regretté que Sibelga n'ait pas anticipé et évalué l'impact de ce type de tarif dans le cadre de sa proposition tarifaire 2020-2024.
- EDORA participe également régulièrement à des échanges de vue avec ODE (fédération flamande des énergies renouvelables) et la FEBEG sur les initiatives prises par les GRD et les régulateurs en vue de mettre en place un tarif capacitaire pour le prélèvement en basse tension.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- En Wallonie, EDORA sera particulièrement attentive à trois points:
  - les initiatives de la CWaPE pour limiter les tarifs de raccordement (période tarifaire actuelle);
  - le suivi de l'étude relative à l'instauration d'un tarif capacitaire pour le prélèvement basse tension (prochaine période tarifaire);
  - les lignes directrices contenues dans un futur avant-projet de décret pour la prochaine période tarifaire.
- À Bruxelles, EDORA sera attentive aux initiatives prises par Brugel pour consulter les acteurs dans le cadre de l'évolution des tarifs pour la future période tarifaire.
- Au fédéral, EDORA poursuivra sa participation aux « users' group » d'Elia, en vue d'assurer un suivi pour les éventuelles discussions relatives à la prochaine période tarifaire.

# Communautés d'énergie renouvelable

## • CONTEXTE

- À travers le « Clean Energy Package », l'Union européenne a donné des orientations claires pour le cadre à mettre en place pour favoriser les communautés d'énergie renouvelable.
- Un cadre décrétoal visant à favoriser le développement des communautés d'énergie renouvelable (CER) a été adopté par le Parlement wallon le 2 mai 2019. Ce nouveau régime vise à donner un avantage économique aux membres de la CER, dans la mesure où ils consommeront et produiront plus efficacement grâce à la mutualisation des outils de production (ou de stockage) et à la synchronisation de la production et de la consommation au sein de la communauté.
- Ce nouveau régime vient s'ajouter à celui qui existe déjà pour les clients qui « autoconsomment » l'électricité qu'il produisent ou qui bénéficient d'une ligne directe. Il doit encore être mis en œuvre par le gouvernement (via des arrêtés) et la CWaPE (via un tarif et des conditions), notamment sur la base du retour d'expérience des projets pilotes en cours.

## • ENJEUX

- La transition énergétique va de pair avec la décentralisation des moyens de production au caractère plus diffus, la recherche de l'équilibre consommation-production au niveau local et l'autoconsommation, et le souhait de certains consommateurs d'être plus autosuffisants.
- Les micro-réseaux d'énergie renouvelable sont au cœur de cette transition. Ils permettent la mise en œuvre de solutions en efficacité énergétique, en renouvelable, en flexibilité de la demande, en moyens de stockage et toute forme d'intelligence en matière de gestion et consommation de l'énergie.
- Les communautés d'énergie renouvelable seront des acteurs importants du marché de l'énergie ; elles doivent être favorisées tout en maintenant une solidarité dans la prise en charge des coûts de réseau et des obligations de service public.
- Depuis l'adoption du cadre décrétoal en mai 2019, il n'y a pas eu d'avancées significatives sur la mise en œuvre de ce nouveau régime.

# Communautés d'énergie renouvelable

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Durant ces derniers mois, EDORA a contacté à de multiples reprises le SPW énergie, le régulateur et le pouvoir politique sur l'enjeu de mettre en place rapidement le régime des CER. EDORA a notamment insisté sur l'importance d'éviter trop de lourdeurs administratives et de prévoir également un régime qui concernerait les consommateurs résidentiels.
- EDORA a également participé à plusieurs comités de suivi de l'expérience pilote e-cloud à Tournai (projet en zoning). Pour des CER de type résidentiel, EDORA a participé activement à plusieurs réunions du projet européen PVP4Grid.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- En Wallonie, le cadre décretaal balisant l'émergence de communautés d'énergie renouvelable a été adopté fin en mai 2019; il s'agira maintenant de rédiger les arrêtés d'exécution mettant en place des modalités concrètes d'application, dans une logique de simplification et conformément aux nouvelles directives européennes (renouvelable et market design). Pour ce faire, EDORA poursuivra son travail auprès du SPW énergie, du Gouvernement et de la CWaPE afin de contribuer à la mise en place rapide et efficace du régime des CER.
- EDORA poursuivra son travail de veille à travers le comité de pilotage du projet-pilote e-cloud, et s'impliquera activement dans les consultations qui seront menées dans le cadre des arrêtés d'exécution.
- A Bruxelles, le Ministre de l'Énergie devrait bientôt soumettre au Gouvernement un projet d'Ordonnance modifiant l'Ordonnance « Electricité » afin d'y définir un cadre pour le développement des communautés d'énergie renouvelable.

# Lignes directes

## • CONTEXTE

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les fournitures d'électricité verte via lignes directes sont à nouveau exonérées de retour quotas CV. A priori, il n'y aura pas de tarif spécifique pour la fourniture d'électricité verte en ligne directe avant la prochaine période tarifaire (post-2023).
- En outre, le régime permettant l'établissement d'une ligne directe a été assoupli et simplifié par une modification du décret électricité adoptée en mai 2019 et une modification de l'AGW en juillet 2019. Le Gouvernement est désormais habilité à définir les cas dans lesquels une ligne directe doit automatiquement être considérée comme étant justifiée.

## • ENJEUX

- Le régime favorable pour la fourniture d'électricité en ligne directe peut constituer un incitant important à certains projets d'électricité renouvelable portés par des tiers (investisseur, fournisseur,...).
- Les lignes directes doivent être encadrées de manière juste et proportionnée et être à terme complémentaires avec le régime des communautés d'énergie renouvelable.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a pris contact avec le régulateur pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de contribution spécifique 'lignes directes' dans le courant de la période tarifaire actuelle.
- EDORA a assuré un suivi en termes d'information pour le nouveau régime encadrant les lignes directes.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA assurera une veille auprès de ses membres sur la bonne application du nouveau régime relatif aux lignes directes.
- La possibilité d'installer des lignes directes en cas de traversée de voirie publique sera évaluée sur la base de retours d'expériences des membres (a priori, cette possibilité est offerte dans le cadre du nouveau régime pour autant qu'on dispose d'une autorisation d'occupation du domaine public).

# Règlement Synergrid C10/11

## • CONTEXTE

- Synergrid avait rédigé un projet de révision en profondeur de la prescription technique C10/11, prescriptions techniques pour les installations de production d'électricité, fonctionnant en parallèle sur le réseau de distribution.
- La CWaPE a approuvé le 1<sup>er</sup> septembre 2019 la version définitive de la prescription C10/11 soumise par les GRD et Elia, qui est rentrée en application le 1<sup>er</sup> novembre 2019 en Wallonie.

## • ENJEUX

- Avec le phasing out progressif du soutien à l'électricité verte, l'importance des prescriptions techniques et tarifaires va croître dans les prochaines années.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a pu relayer auprès de la CWaPE jusqu'en juillet 2019 les enjeux importants de la nouvelle prescription pour l'intégration des productions renouvelables décentralisées, en particulier:
  - Le relèvement à 30 kVA (plutôt que 10 kVA précédemment) pour l'obligation d'installer une protection de découplage ;
  - Pour les unités de production de moins de 10 kVA, la possibilité d'ajouter une unité de stockage (également inférieure ou égale à 10 kVA) sans exigences supplémentaires d'étude de réseau.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA assurera une veille sur la bonne application de la nouvelle prescription C10/11, afin d'éventuellement alerter les GRD et/ou le régulateur sur des problèmes pratiques.

# Révision du Règlement Technique de Distribution

## • CONTEXTE

- La CWaPE mène depuis fin 2019 un travail de réécriture complète du Règlement Technique pour la Distribution d'Electricité (RTDE), sachant que la version actuelle date du 3 mars 2011 et que, depuis lors, de nombreuses modifications législatives sont intervenues.
- Le régulateur a soumis sa proposition à la consultation d'acteurs clés, dont EDORA.

## • ENJEUX

- Avec le phasing out progressif du soutien à l'électricité verte, l'importance des prescriptions techniques va croître dans les prochaines années, notamment les modalités pour les études de détail, les mesures prévues pour le raccordement flexible pour la production décentralisée, les nouvelles dispositions en matière de flexibilité commerciale ou encore la valorisation des données issues des compteurs intelligents.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a instruit le dossier avec ses membres et a remis sa contribution à la CWaPE le 9 mars 2020.
- EDORA a proposé une [série de pistes concrètes](#) pour que le nouveau RTD constitue un cadre incitatif au développement de projets renouvelables (nouveaux projets, repowering) et à l'exploitation optimale de la ressource renouvelable par les installations (capacité permanente, minimisation du « curtailment », flexibilité, etc.).

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- La CWaPE organisera des GT thématiques auxquels EDORA sera conviée en fonction des sujets traités.
- L'adoption finale du nouveau Règlement, qui sera soumis à l'approbation du Gouvernement, est prévue pour fin 2020.

A photograph of a person walking across a suspension bridge made of bamboo poles, set against a backdrop of dense green trees and a blue sky. The bridge is supported by thick bamboo poles and ropes. The person is in the center of the frame, walking away from the viewer. The overall scene is a lush, natural environment.

**#Mécanismes  
de soutien**

# Contexte du dossier

- Un mécanisme de soutien reste aujourd'hui toujours nécessaire pour permettre aux énergies renouvelables de se développer.
- Malgré la baisse du coût de production de certaines technologies, le marché ne fournit actuellement pas le niveau de compétitivité suffisant aux énergies renouvelables pour plusieurs raisons : prise en compte incomplète, dans le périmètre économique des opérateurs concernés, des externalités négatives des sources d'énergie fossile et fissile.
- EDORA plaide pour un soutien prévisible et « juste », c'est-à-dire suffisant pour investir, sans générer d'effet d'aubaine, tout en visant à maximiser le bénéfice collectif.

# Mécanisme de CV

- **CONTEXTE**

- Le mécanisme des certificats verts, mis en place depuis le début des années 2000, a permis le développement des filières d'électricité verte en Wallonie.
- Ce mécanisme a été réformé à de multiples reprises. Sa dernière modification majeure date du 11 avril 2019.
- Cette dernière réforme n'a pas été menée jusqu'à son terme, de sorte que le secteur fait face à une incertitude majeure tant pour la poursuite des installations existantes (prolongation/extension) que pour le soutien aux nouvelles installations.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Maintien d'un mécanisme de soutien opérationnel et efficace au renouvelable, en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.
- Pas de rétroactivité par rapport aux installations existantes.
- Visibilité à moyen terme sur le type de soutien et les conditions de soutien.
- Intégration optimale des énergies renouvelables dans les marchés de l'électricité et du gaz.

# Mécanisme de CV

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Durant le second semestre 2019, EDORA a pu procéder à une analyse détaillée de l'AGW « certificats verts » adopté en avril 2019 et présenter cette analyse à ses membres lors de GT.
- Des rencontres avec la CWaPE et le SPW énergie ont été organisées à plusieurs reprises, fin 2019 et début 2020. EDORA a relayé en particulier ses préoccupations et a visiblement été entendue sur les points suivants:
  - Nouvelles règles de priorité appliquées pour l'attribution des CV à l'ouverture de chaque enveloppe et de l'inter-filière : classement selon la date du 1<sup>er</sup> octroi CV (et non plus selon le principe 1<sup>er</sup> arrivé/1<sup>er</sup> servi).
  - Délais d'octroi de certificats verts : EDORA a relayé auprès de la CWaPE et de l'administration le mécontentement de plusieurs membres sur les retards dans les octrois, qui est en voie de résorption ces derniers mois.
  - Maintien des coefficients kECO pour les différentes filières jusque fin 2020 au moins, à l'exception du photovoltaïque (révision semestrielle).
  - Application raisonnable du facteur rho annuel et nécessité de transparence sur les paramètres de calcul.
  - Nécessité d'une solution rapide pour l'enveloppe CV éolien de 2020, déjà consommée par les projets reportés de la liste d'attente de 2019.
- EDORA a préparé en GT et participé le 17 octobre 2019 à la journée de consultation relative au nouveau régime de prolongation d'octroi de certificats verts pour les installations existantes. EDORA, conjointement avec la FEBEG, a également pu remettre le 25 octobre une [contribution écrite](#) à la consultation publique organisée par le SPW. Dans cette contribution, EDORA et la FEBEG pointent les nombreux manquements de la proposition du SPW : suppression du facteur kECO, valeurs de référence, niveaux de rentabilité de références très faibles, etc.

# Mécanisme de CV

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA continuera à plaider auprès du SPW énergie et du cabinet du Ministre de l'Énergie pour le bon aboutissement (timing et contenu) des dossiers suivants:
  - Arrêté et paramètres pour le régime de prolongation (prévu courant premier semestre 2020)
  - Arrêté et paramètres pour la méthodologie de calcul du soutien aux nouveaux projets (prévu courant second semestre 2020)
  - Adaptation de l'enveloppe CV 2020 pour la filière éolienne, afin de donner des perspectives pour les projets en cours
- EDORA mènera par ailleurs une vaste réflexion sur l'évolution à terme du régime CV, s'inscrivant dans un cadre plus large (tarification carbone, tarifs réseaux incitatifs, CRM, communautés d'énergie renouvelable, etc.)

# Mécanisme de rémunération de la capacité (CRM)

## • CONTEXTE

- La fermeture des centrales nucléaires prévue d'ici 2025 engendrera une baisse de la capacité de production en Belgique de près de 6 GW.
- Afin de maintenir la sécurité d'approvisionnement en termes d'adéquation entre l'offre de capacité et la demande, une loi a été votée en avril 2019 qui vise à rémunérer les capacités de production, de stockage et/ou de réduction de la demande pour leur disponibilité aux moments critiques.
- Elia et l'administration ont travaillé en 2019 pour aboutir à un design complet du cadre de mise en œuvre du CRM, à l'exception du financement. Ce design a été soumis à la Commission européenne pour validation.
- La CREG a publié différents documents de référence s'interrogeant sur l'opportunité du mécanisme CRM en Belgique et proposant une série d'alternatives.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- La visibilité à l'horizon 2025-2030 est essentielle pour le déploiement des sources d'énergie durable (renouvelables, stockage, DSR, etc.), ce qui implique une confirmation de l'échéancier de sortie du nucléaire.
- Le mécanisme de rémunération de la capacité visera toutes les formes de capacité, existantes et à développer, en vue de couvrir la pointe. Cette nouvelle forme de soutien devra être en phase avec les enjeux énergétiques (priorité au développement des sources renouvelables décentralisées) et climatiques (accélération de la décarbonation du système énergétique).

# Mécanisme de rémunération de la capacité (CRM)

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a participé à plusieurs groupes de travail du Users' Group d'Elia, ainsi qu'à plusieurs réunions de la CREG, au cours du second semestre 2019. EDORA a également pu développer son expertise sur le sujet, ce qui a abouti à une [note de positionnement](#) globale sur la sécurité d'approvisionnement et le CRM en novembre 2019. EDORA a eu l'occasion de présenter ce positionnement, conjointement avec ODE Vlaanderen, lors d'une audition en Commission Energie du Parlement fédéral, le 6 novembre 2019.
- EDORA a répondu à deux consultations publiques relatives au CRM:
  - [Une consultation](#) menée par le régulateur (CREG) début décembre 2019, sur la méthodologie pour déterminer le volume de capacité à mettre aux enchères. EDORA soutient le principe général selon lequel le mécanisme CRM doit permettre de respecter les critères de fiabilité, au coût le plus bas possible et à un coût proportionnel. EDORA rappelle aussi que les sources d'énergie renouvelable, chiffres à l'appui, contribuent réellement à l'adéquation du système électrique et que, dès lors, l'accélération du rythme d'installation des renouvelables en Belgique doit être dûment examinée.
  - [Une consultation](#) menée par la Commission européenne (DG Energie) fin décembre 2019/début janvier 2020, relative au plan de mise en œuvre de la Belgique de mesures de réforme des marchés de l'électricité, préalable à l'approbation par la CE du mécanisme CRM (cf. nouveau Règlement électricité). EDORA, conjointement avec ODE, insiste sur deux volets importants : (i) la cohérence des chiffres entre les différentes institutions belges actives sur la question du fonctionnement des marchés de l'électricité et de la sécurité d'approvisionnement ; (ii) l'intégration des politiques et mesures prises par les Régions (SER, stockage, EE, DSR).
- En avril 2020, EDORA a relayé auprès de ses membres un appel à intérêt émanant de la CREG.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA poursuivra sa veille sur l'évolution du mécanisme CRM en Belgique, en particulier une fois que la Commission européenne aura remis son avis aux autorités belges.
- EDORA, de manière conjointe avec ODE, continuera à récolter les marques d'intérêt des membres des fédérations pour des initiatives de projets pouvant répondre au CRM de manière alternative aux technologies fossiles.

# Mécanisme de soutien au biogaz injection

## • CONTEXTE

- D'après ValBiom, la biomasse réalistement exploitable en Belgique permettrait de produire 15,6 TWh<sub>PCS</sub> et de couvrir environ 9 % de nos besoins actuels en gaz.
- Actuellement, le biogaz généré est principalement utilisé en cogénération, sur place ou moyennant injection dans le réseau avec label de garantie d'origine (LGO) valorisable via des CV additionnels.
- Le précédent Gouvernement a approuvé en 2<sup>ème</sup> lecture un mécanisme de soutien direct via un prix d'achat garanti pour les installations d'une capacité d'injection ne dépassant pas 5 MW<sub>PCS</sub>.
- La gazéification du bois est une autre manière, très performante, d'utiliser la biomasse en cogénération, qui bénéficie de CVs.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Le manque de compétitivité par rapport aux énergies fossiles et de stabilité/prévisibilité du soutien financier sont les principaux obstacles au développement du gaz renouvelable en Wallonie.
- Le mécanisme des LGO valorisables en cogénération semble inutilement compliqué et contraignant.

# Mécanisme de soutien au biogaz injection

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Dans ses échanges avec le Cabinet et la DGO4, EDORA a défendu :
  - une budgétisation correcte des besoins de financement du mécanisme des LGO valorisables, afin de permettre le développement des projets de biogaz injection,
  - l'instauration d'un mécanisme de soutien beaucoup plus direct au biogaz (sans recours forcé à la cogénération), permettant notamment d'également soutenir le biogaz carburant.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA veillera à la bonne application et à la simplification du dispositif de LGO biogaz/taux d'octroi CV additionnels.
- EDORA appelle à poursuivre la mise en place d'un prix garanti suffisant pour le biogaz injecté ou l'instauration d'un taux d'injection minimum dans les gaz carburants ou dans le réseau de gaz naturel.
- EDORA demande en outre la prise en compte et la valorisation des bénéfices autres qu'énergétiques induits par les filières biomasse (économie circulaire, environnement, emploi local, développement rural), par d'autres interventions à charge des divers départements concernés.

# #Tarification carbone



# Tarification carbone

## • CONTEXTE

- Notre fiscalité environnementale est embryonnaire et les émissions de gaz à effet de serre y échappent pour l'essentiel.
- 37% seulement de nos émissions sont couvertes par le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (ETS), à un prix d'équilibre insuffisant pour stimuler une transition énergétique soutenue. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la Commission Stiglitz-Stern recommande au minimum 40 à 80 dollars par tonne de CO<sub>2</sub> en 2020 et 50 à 100 dollars la tonne en 2030.
- La prise en compte insuffisante des coûts externes des énergies fossiles et fissiles fausse la concurrence entre les différentes sources d'énergie et pénaliserait gravement le déploiement des énergies renouvelables, si elle n'était compensée par des mesures de soutien compensatoires.
- Toute avancée dans ce domaine semble tributaire de décisions à prendre à l'échelon fédéral, toujours en attente d'un Gouvernement de plein exercice, dont les prérogatives ne soient pas limitées à la gestion de la crise du coronavirus.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une juste tarification du carbone est considérée par la plupart des experts comme un instrument incontournable pour mettre en oeuvre la transition vers une société bas carbone.
- Il est temps pour la Belgique de rejoindre les Etats ayant introduit dans leur fiscalité une forme ou l'autre de tarification carbone, accompagnée de mécanismes redistributifs allant de la simple restitution forfaitaire à tous les citoyens (Suisse), à l'allocation ciblant la précarité énergétique (France), en passant par le co-financement d'investissements économiseurs d'énergie (Irlande).
- Le coût économique des mesures adoptées dans l'urgence pour faire face à la crise sanitaire actuelle et de celles encore à prendre dans le cadre de la relance de l'économie à l'issue de celle-ci, pourraient achever de convaincre les décideurs politiques de l'intérêt d'une taxe carbone bien calibrée, mise en place dans un cadre budgétairement neutre globalement, mais incluant des mesures redistributives ciblant les plus bas revenus.

# Tarification carbone

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a plaidé pour l'internalisation de l'impact climatique des politiques énergétiques par l'introduction d'une taxe carbone dans le cadre d'un tax shift.
- EDORA a recommandé par ailleurs la mise en œuvre progressive, planifiée et prévisible de ce shift fiscal, afin de permettre aux ménages et aux entreprises de s'y adapter.
- EDORA doit se montrer extrêmement attentive à ce que les mesures de relance de l'économie n'obèrent pas la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Lors des dernières élections, plusieurs partis politiques s'étaient montrés réceptifs aux propositions d'EDORA en la matière, mais n'ont pas encore eu l'occasion de concrétiser la moindre avancée à ce sujet, que ce soit dans les nouveaux exécutifs ou dans les assemblées parlementaires.
- Sans attendre la formation d'un Gouvernement fédéral de plein exercice non limité à la crise du coronavirus, EDORA continuera à alimenter les réflexions sur le sujet, notamment dans ses prises de positions au sujet du Green Deal et des politiques de relance envisagées pour faire face à la crise économique attendue des suites de la crise sanitaire.
- Dans le contexte de fin de crise sanitaire, EDORA formulera des propositions concrètes en matière de tarification du carbone, avec affectation d'une partie des recettes à diverses mesures de lutte contre la précarité énergétique, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion et déploiement des énergies renouvelables.
- Parallèlement, EDORA continuera à plaider la suppression des subventions directes et indirectes dont bénéficient les énergies fossiles.



**#Eolien**

# Contexte

- Le Gouvernement wallon s'est fixé les objectifs wallons de production éolienne de 2.437 GWh pour 2020 et de 4.600 GWh pour 2030 (confirmé dans le Plan National Energie Climat). Ces objectifs nécessitent une installation annuelle d'environ 100 MW.
- Les objectifs de production éolienne à l'horizon 2030 sont appelés à être augmentés durant l'année 2020 par la révision à la hausse du niveau global d'ambition du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE2030) wallon.
- Malgré une reprise conjoncturelle de l'installation éolienne depuis plus d'un an, l'insécurité juridique du secteur reste profonde (environ 300 MW de projets bloqués au niveau du Conseil d'Etat) avec des procédures de recours en annulation toujours plus longues.
- Un processus de « Pax Eolienica » avait été lancé par le précédent Gouvernement wallon afin d'améliorer la sécurité juridique du secteur, de lever certaines contraintes à l'installation et d'apaiser le climat de développement. Si certaines mesures de la « Pax Eolienica » ont positivement évolué, les principales contraintes au développement éolien (contraintes aéronautiques, environnementales, accès aux données cadastrales, non utilisation des meilleures techniques disponibles,...) subsistent.
- A la demande d'EDORA, le nouveau Gouvernement wallon s'est engagé à lancer une « Pax Eolienica II » visant à poursuivre la levée des contraintes du secteur avec un accent particulier sur la sécurité juridique, l'utilisation des technologies les plus performantes et une levée négociée de certaines contraintes militaires.
- En dépit des contraintes et de l'insécurité juridique pesant sur le secteur éolien, l'activité de développement du secteur, quantifiée cette année grâce à EDORA, est cependant toujours très importante (plus de 2 GW de projets en cours), ce qui laisse espérer qu'une levée future de certaines contraintes au développement permettra d'atteindre (voir dépasser) les objectifs wallons pour 2030.

# Dossiers éoliens

- **Priorités du nouveau Gouvernement wallon**
- **Sécurisation juridique**
  - Conditions sectorielles éoliennes
  - Conseil d'Etat
- **Levée et clarification de contraintes**
  - Contraintes militaires
  - Concertations avec Skeyes
  - Bridage acoustique
- **Meilleures techniques disponibles**
- **Données cadastrales**
- **Vers une « Pax Eolienica II »**
- **Publication des données d'installations et de développement des projets éoliens**

# Priorités éoliennes du nouveau Gouvernement wallon

## • CONTEXTE

- Les principales mesures de la « *Pax Eolienica* » lancée sous la précédente législature n'ont pas abouti, avec (quasi) aucune avancée significative en termes de sécurité juridique, de levée de contraintes aéronautiques ou de clarification de critères à l'installation (ex: environnementaux).
- Environ 300 MW de permis octroyés sont toujours bloqués au niveau du Conseil d'Etat, sans réelles perspectives d'amélioration à court terme.
- L'état actuel des contraintes et le positionnement de certaines instances d'avis conduisent à l'installation d'éoliennes de relativement petites tailles en Wallonie par rapport au marché européen. Les éoliennes installées en Wallonie ne correspondent donc pas aux meilleures technologies disponibles.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Influencer sur l'établissement des priorités gouvernementales pour cette nouvelle législature en termes de politique de développement éolien.
- Assurer une reprise conjoncturelle de l'installation éolienne en Wallonie.
- Diminuer les coûts de production d'électricité éolienne et optimiser le productible éolien en Wallonie.

# Priorités éoliennes du nouveau Gouvernement wallon

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a établi [une liste](#) des mesures prioritaires en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement wallon. Celles-ci visaient essentiellement à assurer une amélioration de la sécurité juridique du secteur, à lever une série de contraintes à l'installation éolienne via parfois des négociations avec le Gouvernement fédéral (contraintes aéronautiques, accès aux données cadastrales,...), à clarifier des critères d'implantation, à permettre l'installation des meilleures technologies disponibles et à diminuer les coûts de production de l'électricité éolienne afin d'en diminuer le niveau de soutien nécessaire.
- EDORA a multiplié les contacts politiques avant et après les élections afin d'influer sur les programmes de partis.
- EDORA a ensuite été invitée par les formateurs du futur Gouvernement wallon dans la perspective de l'élaboration de la Déclaration de Politique Régionale (DPR).
- Ces rencontres ont permis d'intégrer dans la DPR les priorités suivantes :
  - ✓ Amélioration de la sécurité juridique du secteur et accélération des procédures
  - ✓ Utilisation des technologies les plus performantes
  - ✓ Relance des discussions avec l'autorité fédérale pour limiter les contraintes militaires.
- Suite aux demandes répétées par voie directe et de presse, le Ministre de l'Énergie a également accepté de lancer un processus de « *Pax Eolienica II* » incluant certaines mesures non abouties de la précédente « *Pax Eolienica* », assorties de nouvelles mesures permettant de lever les contraintes résiduelles.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA veillera à la mise en œuvre des engagements du Gouvernement wallon précisés dans la DPR.
- EDORA suivra particulièrement le processus de « *Pax Eolienica II* » en alimentant la réflexion du Gouvernement et en veillant au respect d'un échéancier nécessaire à la relance structurelle du secteur.

# Conditions sectorielles éoliennes

## • CONTEXTE

- Le Conseil d'Etat a annulé en novembre 2017 l'arrêté du Gouvernement wallon sur les « conditions sectorielles éoliennes » tout en en maintenant les effets durant 3 ans, précisant que les conditions sectorielles auraient dû répondre à une procédure de type « plan et programme ».
- Afin de lancer la procédure de « réparation », le Gouvernement a ensuite adopté en première lecture le projet d'AGW « conditions sectorielles » de 2014, a validé le contenu du rapport sur les incidences environnementales, a validé l'utilité de définir les conditions et méthodes de mesures acoustiques et a chargé le Ministre de l'Environnement de les intégrer au processus d'adoption des nouvelles « conditions sectorielles ».

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Veiller à une « réparation » dans les temps des nouvelles « conditions sectorielles éoliennes » tout en conservant les mêmes limites acoustiques que celles de l'arrêté initial et en modifiant certaines dispositions du texte initial incohérentes ou sources d'insécurité juridiques. Le nouvel AGW « conditions sectorielles » devra ainsi être adopté avant novembre 2020. Une non-adoption pour cette date pourrait entraîner une perte de productivité d'environ 5% pour l'ensemble du parc éolien wallon et augmenterait l'insécurité juridique pesant sur le secteur.
- Sécuriser la méthodologie de suivi acoustique, tout en en assurant la faisabilité de mise en œuvre.

# Conditions sectorielles éoliennes

## • POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA s'était portée en intervention du recours contre l'AGW « conditions sectorielles » de 2014 et avait contribué à ce que les moyens relatifs aux limites acoustiques des conditions sectorielles ne soient pas accueillis par le Conseil d'Etat. Pour EDORA, il est donc essentiel de maintenir la plupart des limites acoustiques de l'AGW de 2014 car elles sont cohérentes avec la nécessité de trouver un juste équilibre entre les intérêts énergétiques et de protection des riverains.
- EDORA a poussé, de manière répétitive, le Gouvernement à lancer au plus vite la réalisation de l'étude d'incidence « plan programme » et l'enquête publique nécessaires à la procédure « plan programme ». Une fois l'étude d'incidence réalisée, de nouveaux projets d'AGW « conditions sectorielles éoliennes » et d'arrêté ministériel « acoustique » ont été élaborés et soumis à enquête publique.
- Certaines demandes d'EDORA communiquées d'initiative au consortium en charge de la rédaction de l'étude d'incidence « plan programme » ont déjà été intégrées aux textes soumis à enquête publique.
- EDORA a [répondu à cette enquête publique](#) en proposant de nouveaux amendements « article par article » aux textes. Ces amendements visent à renforcer la sécurité juridique du texte et à éviter toute perte de productible excessive en véhiculant les principaux messages suivants:
  - ✓ Retour aux limites acoustiques de l'AGW de 2014 pour la période de transition en zone d'habitat.
  - ✓ Ne pas hypothéquer l'installation éolienne en zones d'activité économique pour les parcs en continuité avec une zone agricole.
  - ✓ Suppression de l'article relatif à la protection de la faune volante qui, sorti de son contexte et rédigé comme tel, augmenterait l'insécurité juridique du secteur.
  - ✓ Suppression de la méthode de calcul d'ombre mouvante pour des raisons de sécurité juridique.

# Conditions sectorielles éoliennes

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA veillera à assurer le meilleur relais de ses propositions d'amendements au texte auprès des autres parties prenantes et des instances officiellement consultées (pôles).
- EDORA continuera à pousser le Gouvernement wallon à adopter le nouveau texte des conditions sectorielles avant la fin du maintien des effets, afin d'éviter toute période d'insécurité juridique supplémentaire.
- EDORA veillera à anticiper l'issue d'un éventuel recours contre les nouveaux textes.
- EDORA accompagnera le secteur dans la mise en œuvre de ces nouvelles « conditions sectorielles éoliennes ».

# Conseil d'Etat

## • CONTEXTE

- Recours quasi systématique contre chaque permis éolien octroyé.
- Environ 300 MW de projets éoliens actuellement bloqués au niveau du Conseil d'Etat pour parfois plusieurs années.
- En conséquence, coûts importants pour le secteur et prise de risque des développeurs de projets avec des constructions sous recours.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Amélioration de la sécurité juridique en diminuant les risques de recours, en tenant compte de la jurisprudence du Conseil d'Etat dans la rédaction des permis et en accélérant les procédures en recours.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a obtenu du nouveau Gouvernement qu'il s'engage à améliorer la sécurité juridique du secteur éolien dans la Déclaration de Politique Régionale.
- Cet engagement fait suite à la demande conjointe d'une coalition d'acteurs économiques, initiée par EDORA (EDORA, UWE, UPSI, FEBEG, Wallonie Développement) plaidant pour l'établissement d'un délai de rigueur de 6 mois pour les recours en annulation au Conseil d'Etat.

→ [lien vers la lettre](#)

- EDORA a appelé le nouveau Gouvernement à clarifier le cadre réglementaire en proposant des pistes de solutions dans le cadre du futur processus de la « *Pax Eolienica II* ».
- EDORA appelle le Gouvernement wallon à initier, dès la formation d'un Gouvernement fédéral, un processus de réforme de certaines règles du Conseil d'Etat.
- EDORA a lancé un processus de rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur les permis éoliens et études d'incidence environnementale à l'attention du secteur éolien. Ce guide a été élaboré avec l'aide du GT « sécurité juridique » d'EDORA en bonne entente avec des juristes et avocats spécialisés et vise à accompagner la rédaction des permis éoliens en tenant le plus possible compte de la jurisprudence du Conseil d'Etat.
- EDORA a initié et accompagné une réflexion, au sein du secteur, sur une garantie relative aux recours contre les permis, visant à sécuriser davantage le financement bancaire et à garantir les coûts de construction et engagements auprès des prestataires.

# Conseil d'Etat

- **PERSPECTIVES**

- EDORA veillera à ce qu'un processus de réforme du Conseil d'Etat (délais de rigueur pour les recours en annulation) soit inscrit dans la déclaration de politique générale du futur Gouvernement fédéral et soit initiée et facilitée par le Gouvernement wallon avec l'appui des différents acteurs économiques signataires de la lettre.
- EDORA assurera une mise à jour régulière du guide de bonnes pratiques, sur base de la jurisprudence du Conseil d'Etat, afin de renforcer la sécurité juridique des futurs permis éoliens et études d'incidence environnementale.

# Libération de contraintes militaires

## • CONTEXTE

- EDORA avait poussé les précédents Gouvernements wallons à entrer en négociation avec le Gouvernement fédéral afin de libérer différentes zones militaires qui étaient interdites aux éoliennes.
- EDORA a également lancé une série de demandes relatives à un assouplissement des conditions d'installation près des radars et aéroports en y permettant l'installation d'éoliennes de plus grandes tailles.
- Le secteur éolien tente de sensibiliser, depuis de nombreuses années, les autorités fédérales à la nécessité de réduire autant que possible les incidences visuelles nocturnes des balisages éoliens en zones militaires.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Libérer de nouvelles zones (actuellement interdites aux éoliennes) qui soient en ligne avec les priorités du Gouvernement wallon et le potentiel venteux.
- Assouplir certains critères de hauteur.
- Réduire les incidences visuelles nocturnes des éoliennes.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA avait proposé aux autorités régionales et fédérales 10 sites de libération précis, cohérents avec les priorités politiques wallonnes, pouvant conduire à l'installation d'une soixantaine d'éoliennes actuellement interdites. Suite aux négociations initiées par EDORA, la Défense avait accepté de libérer un des sites proposés par EDORA, permettant ainsi l'installation d'une dizaine d'éoliennes supplémentaires.
- EDORA a poursuivi son travail de demande de libération des sites restant en proposant également des sites précis de compensation (à faible intérêt éolien) afin de faciliter la décision relative à la libération de contraintes.

# Libération de contraintes militaires

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a aussi contribué, avec fruit, à modifier en 2019 le positionnement d'une nouvelle zone de parachutage qui aurait hypothéqué la réalisation d'un projet éolien historique.
- En toute fin de législature et suite aux demandes répétées du secteur, la Défense a accepté d'alléger ses contraintes de hauteur en zones CTR (aéroport militaire), ce qui permettra ainsi l'installation d'éoliennes de plus grandes tailles, avec une influence positive sur le productible.
- Conformément à la demande d'EDORA, le nouveau Gouvernement wallon a inscrit dans ses priorités (DPR) la relance des discussions avec l'autorité fédérale afin de lever certaines contraintes militaires.
- EDORA a également accompagné l'élaboration d'une solution technique, initiée par les acteurs du secteur éolien, en vue d'un balisage centralisé des éoliennes en zones d'entraînement militaire, afin de réduire l'incidence visuelle nocturne des éoliennes. Un projet pilote a ainsi été lancé et validé par la Défense en 2019. EDORA a alors contribué à faciliter la dissémination de la solution technique au sein du secteur éolien afin que celle-ci puisse être utilisée par un maximum d'acteurs du secteur pour réduire, autant que possible, les incidences visuelles nocturnes des éoliennes en zones militaires.
- EDORA a veillé à faire clarifier le statut des contraintes militaires auprès des acteurs du secteur éolien en instituant une dynamique de séances d'information avec la Défense. La première d'entre elles s'est tenue en octobre 2019 et s'est essentiellement concentrée sur les zones de largage de parachutistes (« drop zones »).

# Libération de contraintes militaires

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA persévèrera dans la demande de nouvelles libérations de contraintes dès la formation du Gouvernement fédéral.
- EDORA veillera à ce qu'un assouplissement des contraintes figure dans la déclaration de politique générale et poursuivra les discussions relatives à la libération de nouveaux sites, avec proposition de sites de compensation de faible intérêt éolien.
- EDORA tentera aussi d'assouplir les critères MVA et participera activement au futur cadre législatif et réglementaire annoncé par la Défense.
- EDORA poussera l'autorité fédérale à adapter la circulaire GDF-03 afin d'également permettre un balisage dynamique pour les éoliennes de 150m et plus (catégorie C).

# Concertation avec Skeyes

- **CONTEXTE**

- Les contraintes aéronautiques restent très problématiques en Belgique, avec une grande densité de radars et d'aéroport.
- Afin d'améliorer l'échange d'information avec Skeyes et d'encourager au bon suivi des demandes du secteur éolien, EDORA a initié une dynamique de rencontres semestrielles entre le secteur éolien (helpdesk d'EDORA) et Skeyes.
- Aucune installation éolienne ne semble toujours envisageable dans la zone du radar de Florennes (environ 100 MW éoliens potentiellement bloqués).

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Permettre l'installation éolienne dans des zones actuellement (quasi) interdites, par le développement de mesures d'atténuation et la mise en œuvre de solutions techniques (wind farm filter).
- Maintenir les échanges avec Skeyes afin d'accompagner la mise en place de solutions structurelles.

# Concertation avec Skeyes

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA avait fourni à Skeyes les informations nécessaires relatives au potentiel éolien à proximité des radars civils afin d'alimenter le travail de réalisation d'une « surveillance roadmap » visant à identifier le bouquet de mesures d'atténuation potentiellement le plus adéquat.
- Suite au blocage relatif à la mise en place d'un « wind farm filter » dans la zone du radar de Florennes, EDORA avait interpellé le Ministre Bellot afin qu'il facilite la mise en œuvre de la solution technique en tentant de lever les divergences juridiques persistantes. Le Ministre Bellot en avait fait une priorité de fin de législature.
- Lors de la rencontre semestrielle de fin 2019, Skeyes annonçait à EDORA poursuivre le travail de la « Surveillance Roadmap » mais que les solutions techniques faisaient partie d'un plan à beaucoup plus long terme (10 à 15 ans).
- Il nous revient que certaines avancées relatives à l'installation à proximité du radar de Florennes pourraient bientôt être envisageables.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA veillera à faire inscrire la levée de contraintes aéronautiques civiles dans la déclaration de politique générale lors de la formation du gouvernement fédéral.
- EDORA veillera à un aboutissement, le plus rapidement possible, de la « surveillance roadmap » permettant l'installation éolienne à plus grande proximité du radar de Liège et à une mise en œuvre effective d'un « wind farm filter » au niveau du radar de Florennes, afin de permettre l'installation des 100MW de projets éoliens actuellement bloqués dans la zone.

# Bridage acoustique des éoliennes

## • CONTEXTE

- Dans le cadre de la procédure d'octroi de permis, la « Cellule Bruit » de l'administration wallonne impose la limite arbitraire de maximum 3 dBA pour le bridage nocturne des éoliennes (hors conditions estivales).
- Il s'agit d'une contrainte difficilement compréhensible car la « Cellule Bruit » n'a pas à se prononcer sur l'opportunité du projet en termes de productible. Par ailleurs, cette règle ne semble plus correspondre aux différentes évolutions technologiques (ex : modes de bridages prédéfinis) et empêche parfois la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Lever une contrainte arbitraire et peu justifiée à l'octroi des permis éoliens.
- Mise en place des meilleures technologies disponibles.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a rassemblé les éléments de terrain permettant de remettre en cause l'imposition d'une limite de bridage acoustique arbitraire.
- EDORA a par ailleurs mis en évidence qu'une telle limite ne permettait pas d'optimiser l'exploitation du potentiel éolien du site.
- EDORA a organisé une rencontre entre la « Cellule Bruit » et une délégation du secteur éolien qui a permis de comprendre que cette norme était appliquée « à titre de précaution » car la Cellule Bruit n'a pas suffisamment de retours du terrain pour juger de la pertinence des différentes modélisations, ni de vue sur le contenu des futures « conditions sectorielles éoliennes ».

# Bridage acoustique des éoliennes

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- La Cellule Bruit a été sensibilisée aux arguments d'EDORA et s'est montrée prête à reconsidérer sa position à condition de disposer de suffisamment de suivis acoustiques. EDORA a donc encouragé ses membres à fournir directement à la « Cellule Bruit » les études de suivis acoustiques de leurs parcs.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- Des rencontres de suivi devront être organisées avec la « Cellule Bruit » afin de faire évoluer leur norme actuelle.
- EDORA interrogera également l'autorité wallonne sur la réelle pertinence de continuer à mentionner un bruit à l'émission dans les conditions particulières du permis.
- EDORA œuvrera à l'intégration de cette contrainte dans la dynamique de la *Pax Eolienica II*.

# Meilleures techniques disponibles

## • CONTEXTE

- Les nouvelles éoliennes installées ces dernières années en Wallonie sont souvent de plus petites tailles que la moyenne de hauteur des éoliennes installées récemment en Europe.
- Il en découle que le productible moyen des éoliennes wallonnes n'est pas optimal et que celles-ci ne correspondent pas aux « meilleures techniques disponibles ».
- Les meilleures techniques disponibles installées en Wallonie faciliteraient l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques wallons et permettraient de diminuer le coût de production éolienne et ainsi le niveau de soutien nécessaire.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Meilleur productible et diminution du coût de production éolienne.
- Participation optimale aux objectifs énergétiques et climatiques régionaux.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a obtenu des principaux partis politiques francophones qu'ils en fassent une de leurs priorités énergétiques pour la nouvelle législature.
- Suite aux demandes d'EDORA, « l'utilisation des technologies les plus performantes » figure bien dans les priorités et engagements énergétiques du nouveau Gouvernement wallon (DPR).
- EDORA a initié, auprès des principaux ministres wallons, une première réflexion afin de mettre en œuvre cet engagement. Il s'agira d'analyser l'opportunité (juridique) d'opérer une modification ponctuelle du cadre de référence éolien de 2013 ou de développer une « argumentation-type » qui permettrait de déroger au critère de distance aux zones d'habitat de « 4 fois la hauteur de l'éolienne ».
- EDORA a également plaidé pour un assouplissement de différentes contraintes aéronautiques.

# Meilleures techniques disponibles

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA veillera à la mise en œuvre de l'engagement du Gouvernement wallon d'utiliser les « technologies les plus performantes ».
- EDORA affinera son analyse juridique quant aux conséquences d'une éventuelle révision ponctuelle du « cadre de référence éolien » et tentera de proposer au Gouvernement une « argumentation-type » de dérogation au cadre de référence de 2013 concernant les distances aux zones d'habitat.
- EDORA suivra de près la rédaction future des permis à cet égard.

# Accès aux données cadastrales

## • CONTEXTE

- Difficulté, et souvent impossibilité, d'obtention des données cadastrales liées aux projets éoliens pour des raisons relatives à la protection des données à caractère personnel.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- L'absence de mise à disposition des données cadastrales est de nature à hypothéquer le développement des futurs projets éoliens et peut aussi être source d'insécurité juridique.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA avait pris contact avec le SPF et la Commission de protection de la vie privée afin d'analyser les conditions d'octroi d'une dérogation sectorielle en vue d'obtenir ces données. Suite à ces échanges, EDORA a privilégié l'option politique dans la recherche d'une solution structurelle et a obtenu des ministres wallons que la recherche d'une solution structurelle soit inscrite dans la liste des priorités d'action de la « *Pax Eolienica* ».
- EDORA avait aussi fait une proposition concrète et justifiée de modification du décret « électricité » afin de renforcer le caractère « d'intérêt général » lié à la production éolienne.
- Sur base de cette proposition d'EDORA, le précédent Gouvernement wallon a fait passer en première lecture un avant-projet de décret visant à conférer au développeur d'énergie renouvelable une mission d'intérêt public et à donner un accès, à sa demande, à toute information utile relative à la matrice cadastrale. L'Autorité de Protection des Données (APD), consultée sur ce texte, a demandé en juillet 2019 au Gouvernement de revoir sa copie, en s'interrogeant notamment sur le supposé statut « d'autorité public » du développeur en énergie renouvelable.

# Accès aux données cadastrales

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- En attendant les éventuelles modifications de ce texte, EDORA et son homologue flamand de la VWEA ont décidé de tenter d'établir directement un protocole-type avec le SPF Finance pour encadrer les conditions d'accès à ces données pour le secteur des énergies renouvelables. Différentes réunions se sont tenues avec le SPF Finance afin d'affiner la rédaction de ce protocole général standard.
- Après de nouvelles consultations du SPF Finance, une version personnalisée du protocole a été introduite pour approbation officielle.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Pousser et accompagner le Gouvernement à trouver une solution structurelle à la mise à disposition des données cadastrales liées aux projets éoliens, via notamment le suivi du projet de décret wallon, tenant compte des recommandations d'EDORA et de l'APD.
- Suivi du processus de validation du protocole SPF Finance – EDORA au niveau du « Comité de Direction du Service du Président du SPF » qui soumettra sans doute de nouvelles recommandations avant que ce nouveau texte ne soit alors soumis au « Comité de Sécurité de l'Information » pour validation définitive. A la fin de ce processus, chaque développeur de projets devrait pouvoir signer ce protocole et sa soumission ne devrait plus être alors qu'une formalité.
- EDORA accompagnera alors les acteurs du secteur dans l'introduction des protocoles individuels.

# Vers une « *Pax Eolienica II* »

## • CONTEXTE

- Conformément aux demandes d'EDORA, le précédent Gouvernement wallon avait décidé de lancer un processus de sécurisation juridique du secteur éolien et de levée de contraintes via une « *Pax Eolienica* » élaborée sur base des propositions précises d'EDORA.
- Ce processus permet de fixer un échéancier de prise de mesures et d'impliquer différents ministres du Gouvernement.
- Certaines avancées ont pu être engrangées sous la précédente législature mais les principales contraintes subsistent et d'autres freins au développement sont apparus.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Disposer d'un nouveau cadre permettant de lever un maximum de contraintes au développement éolien et fixant un échéancier de prise de mesures politiques.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a activement accompagné certaines avancées de la « *Pax Eolienica* »:
  - proposition de modification décrétole visant à également prolonger « le volet urbanisme » des permis éoliens de 20 à 30 ans.
  - suspension du délai de péremption au permis d'environnement en cas de recours au Conseil d'Etat
  - clarification de la distance de garde par rapport aux voiries, d'une part, et aux logements en zone d'activité économique, d'autre part.
  - levée de certaines contraintes en CTR militaire
  - élaboration d'un avant-projet de décret visant à favoriser l'accès aux données cadastrales
  - lancement d'un Fonds budgétaire dédié à la protection de la nature et se rapprochant du principe de « banques d'habitat » prôné par EDORA.

# Vers une « *Pax Eolienica II* »

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Bon nombre de ces mesures ne sont pas encore abouties et les principales contraintes (insécurité juridique, contraintes aéronautiques,...) n'ont pas encore été traitées.
- EDORA a ainsi poussé le nouveau Gouvernement wallon et le Ministre de l'Énergie en particulier à lancer un processus de « *Pax Eolienica II* » qui permettrait d'encadrer la finalisation des mesures non abouties de la « *Pax Eolienica I* » tout en y intégrant de nouvelles mesures nécessaires au secteur (adaptation des distances aux zones d'habitat afin d'installer les meilleures technologies disponibles, diminution des frais de connexion au réseau, adaptation de l'AGW établissant la liste des modifications d'une voirie communale, cadre et procédure de permis facilités pour les éoliennes en repowering ...).
- Le Gouvernement wallon (via la DPR) et le Ministre de l'Énergie (par voie de presse) ont pris l'engagement de s'atteler à la mise sur pied d'un processus de « *Pax Eolienica II* ».

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA veillera à ce que la « *Pax Eolienica II* » intègre un maximum des demandes du secteur.
- EDORA suivra de près la mise en œuvre du processus et la prise des mesures nécessaires à la levée de contraintes et à l'amélioration de la sécurité juridique du secteur éolien.

# Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens

## • CONTEXTE

- Historiquement, le facilitateur éolien pour la Wallonie publiait chaque semestre une mise à jour des données d'installation éolienne et des différents stades d'avancement des projets.
- Ces données n'ont plus été publiées depuis juillet 2018, ce qui a engendré un manque de visibilité sur la dynamique et les perspectives du secteur éolien wallon.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Disposer d'une mise à jour des chiffres d'installation et de développement des projets éoliens wallons afin qu'ils puissent étayer certaines demandes politiques d'EDORA (ex: les chiffres de projets en recours au Conseil d'Etat permettent de quantifier l'insécurité juridique du secteur).
- La propriété de ces données permet également à EDORA de disposer d'une tribune médiatique facilitant le relais des messages de la fédération.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a décidé de financer la collecte des données d'installation et de développement éolien en 2019 et les a publiées en exclusivité en janvier 2020 avec une très belle couverture médiatique.
- Cela a également permis d'asseoir le statut d'acteur incontournable du secteur de la transition énergétique dont jouit la fédération.
- La publication de ces données annuelles indique une reprise conjoncturelle de l'installation éolienne wallonne avec 127 MW installés en 2019. La barre des 100 MW d'installation éolienne annuelle (l'objectif politique wallon) n'avait plus été franchie depuis 7 années. Pour que la reprise soit structurelle, une solution devra, entre autres, être trouvée pour lever l'insécurité juridique pesant sur le secteur, comme les 315 MW de permis bloqués au Conseil d'Etat l'indiquent.

# Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA analysera l'opportunité de poursuivre le financement de la publication de ces données annuelles du secteur tout en poussant la région à reprendre à son compte le financement et la publication de ces chiffres.

# #Bioénergies



# Bioénergies

- **CONTEXTE**

- Parce qu'elle peut être stockée et/ou convertie (en biogaz, biocarburant ou électricité), la biomasse, issue de résidus de bois, de cultures dédiées ou de déchets agricoles et ménagers, est une source d'énergie polyvalente, modulable et même stockable, complémentaire des autres sources d'énergie renouvelables.
- Les bioénergies représentent 73% des énergies renouvelables produites en Belgique (75% en Wallonie), dont la moitié environ à partir de bois, et touchent directement les trois secteurs énergétiques : électricité, chaleur-refroidissement et transport.
- La biométhanisation agricole à partir de ressources actuellement trop peu valorisées (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intercalaires, etc.) offre un potentiel important.
- La Région de Bruxelles-Capitale, quant à elle, envisage depuis des années de biométhaniser ses déchets organiques. Fort d'un accord de Gouvernement qui va cette fois dans le même sens, son Ministre de l'Énergie vient d'annoncer son intention de rapidement concrétiser cette ambition.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- La biomasse offre de belles perspectives de substitution aux combustibles fossiles, de réduction des émissions de GES et de soutien de l'activité économique en zones rurales.
- L'exploitation des bioénergies nécessite cependant un encadrement adéquat, afin d'en développer les gisements locaux, d'en stimuler le déploiement et d'en optimiser les retombées positives, tant au niveau des gisements mobilisables (pratiques sylvicoles et agricoles, distances parcourues), qu'au niveau de leur conversion (qualité de la combustion et débouchés divers).
- En dépit de leurs nombreux avantages, les bioénergies ont encore besoin de mécanismes de soutien adéquats pour être concurrentielles dans le contexte actuel; Le cadre réglementaire semble cependant trop complexe pour en exploiter pleinement le potentiel en unités de biométhanisation.
- Le soutien aux unités de biométhanisation ne doit pas seulement se baser sur l'énergie produite, mais également sur les nombreux co-bénéfices au niveau agricole et environnemental.

# Bioénergies

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- En Wallonie, EDORA a demandé au Ministre de l'Énergie de mettre en place un mécanisme de soutien direct au gaz renouvelable, que ce soit via un mécanisme de prix d'achat garanti ou par l'instauration d'un taux d'injection obligatoire dans le gaz naturel distribué sur le réseau.
- EDORA a également proposé d'impliquer d'autres départements dans le soutien au biogaz, car la biométhanisation agricole ou de la fraction fermentescible des ordures ménagères génère de nombreuses externalités positives (économie circulaire, emploi, développement rural, etc.) qui méritent d'être prises en compte et internalisées à d'autres niveaux.
- A Bruxelles, EDORA encourage surtout le Cabinet du Ministre de l'Énergie et son administration à privilégier les options permettant de concrétiser au plus vite la décision de doter la Région d'une unité de biométhanisation, en lançant dès que possible un appel à projets dans ce domaine, plutôt qu'une nième étude de faisabilité ou de dimensionnement.
- En concertation avec ses membres, EDORA a par ailleurs élaboré une liste de mesures de simplification administrative à analyser et à promouvoir auprès des pouvoirs publics (permis d'environnement basés sur la production plutôt que sur la puissance, incorporation de cendres issues de la filière bois-énergie au digestat, etc.).

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA souhaite l'élaboration d'un Plan de développement Biomasse à l'horizon 2030 incluant :
  - un inventaire détaillé des gisements pertinents disponibles et mobilisables,
  - une séparation stricte des déchets organiques et des ordures ménagères,
  - le déploiement progressif d'unités de biométhanisation sur l'ensemble du territoire,
  - une stratégie pour l'utilisation du biométhane, comme carburant ou incorporé au gaz naturel,
  - la promotion active du bois dans la construction en synergie avec le bois-énergie.

# #Réseaux de chaleur



# Réseaux de chaleur

## • CONTEXTE

- Alors qu'ils desservent déjà plus de 50% des foyers dans 7 pays de l'UE, les réseaux de chaleur, toutes sources de chaleur confondues, sont encore relativement rares dans notre pays.
- Le Gouvernement wallon précédent a adopté et transmis au Parlement de Wallonie un projet de décret relativement minimaliste pour le développement des réseaux de chaleur dans le Sud du pays. Ce projet de décret « relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique » fait actuellement l'objet d'ultimes adaptations légistiques avant sa très probable adoption par la nouvelle majorité gouvernementale.
- En Région de Bruxelles-Capitale, par contre, l'élaboration d'un avant-projet d'ordonnance « relative à l'organisation des réseaux d'énergie thermique et à la comptabilisation de l'énergie thermique » est toujours en cours et sera selon toute vraisemblance soumise en 1<sup>ère</sup> lecture à l'approbation du Gouvernement bruxellois avant l'été.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une amplification rapide et significative de la transition énergétique dans le domaine de la chaleur.
- La reconnaissance de la contribution essentielle des sources de chaleur verte et des réseaux de chaleur dans l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris et la mise en place d'un cadre réglementaire clair facilitant leur déploiement.
- La mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique pour toutes les sources de chaleur verte et les réseaux de chaleur.
- Une transposition complète des directives européennes du « Paquet Energies Propres », en particulier en ce qui concerne le rôle des sources de chaleur verte dans l'alimentation des réseaux d'énergie thermique et la place des communautés d'énergie renouvelable dans ces domaines.
- Une évaluation du potentiel et des plans de développement de la chaleur verte et des réseaux de chaleur pour Bruxelles et la Wallonie.

## • POSITIONNEMENT D'EDORA

En décembre 2019, EDORA a organisé avec ODE Vlaanderen (fédération flamande des énergies renouvelables), l'Ambassade du Danemark et le Danish Board of District Heating, un grand événement (conférence + mini-expo) à Bruxelles sur les réseaux de chaleur. En présence de représentants des Ministres de l'Énergie et de leurs administrations, EDORA a demandé à cette occasion et lors des contacts entretenus depuis lors avec les Cabinets :

- la mise en place d'un cadre de soutien au déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des sources renouvelables ou de chaleur fatale, sous la forme d'aides à l'investissement ciblées, ainsi que la concrétisation du fonds de garantie pour la géothermie.
- un examen systématique, éventuellement à l'initiative des pouvoirs locaux, des opportunités d'implantation de réseaux de chaleur, couplés à de la cogénération biomasse ou à une autre source de chaleur verte, pour tout nouveau lotissement ainsi que lors des chantiers de construction ou de rénovation lourde de voiries ou d'équipements collectifs d'une certaine importance.
- un traitement équilibré des réseaux de chaleur alimentés par une source renouvelable dans la réglementation PEB.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Suivi du projet de Décret wallon sur les réseaux de chaleur et dialogue régulier avec le Cabinet du Ministre bruxellois de l'Énergie sur son avant-projet d'Ordonnance sur les réseaux d'énergie thermique.
- Transposition complète dans la réglementation des deux régions des éléments « réseaux de chaleur » du Paquet Energies Propres de l'Union Européenne.
- Etablissement d'une typologie des éléments de contexte favorables à l'implantation d'un réseau de chaleur et des partenariats et structures de projet envisageables, avec clarification du rôle éventuel des GRD.
- Organisation, fin 2020, d'une nouvelle conférence sur la chaleur verte et les réseaux de chaleur, centrée cette fois sur la Wallonie, en partenariat avec le Cluster TWEED, notamment.

# #Photovoltaïque



# Contexte de la filière

- Le photovoltaïque est une filière renouvelable qui offre d'importantes perspectives technologiques à court, moyen et long termes.
- Suite à la forte diminution des coûts d'investissement, cette filière se trouve être au cœur de la transition énergétique en Europe et dans le monde. Depuis 2018, de gros projets de plusieurs MW ont notamment vu le jour en Wallonie.
- Dans le cadre du PNEC, la Wallonie s'est engagée à suivre un rythme structurel de 200 MWc d'installations photovoltaïques par an (contre un peu plus de 100 MWc installés en 2019).
- Pour les installations PV < 10 kW, le seul mécanisme de soutien qui subsiste est le mécanisme de la compensation annuelle entre prélèvements et injections (« compteur qui tourne à l'envers »). L'application du tarif prosumer a fait l'objet de multiples rebondissements, générant de l'incertitude pour le marché PV résidentiel.
- Pour les installations PV > 10 kW, l'adaptation des coefficients kECO mène à des taux d'octroi inférieurs à 1 CV/MWh et les installations de grande taille sont pénalisées de manière arbitraire dans la fixation du niveau de soutien.

# #Photovoltaïque

- **Tarif prosumer**
- **PV industriel et commercial**
- **PV à Bruxelles**

# Tarif prosumer

## • CONTEXTE

- La méthodologie tarifaire, adoptée par le Gouvernement en 2017, prévoit l'application d'un tarif d'utilisation du réseau pour les propriétaires de panneaux photovoltaïques en Wallonie (tarif prosumer). Le régulateur avait fixé l'entrée en vigueur de ce tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Fin 2019, conformément à la DPR, le Gouvernement wallon a adopté un avant-projet de décret reportant l'application du tarif prosumer de 5 ans. Toutefois, cet avant-projet a été débouté par le Conseil d'Etat, tant sur la forme que sur le fond, et a finalement été abandonné.
- Après un premier report de 4 mois, le tarif prosumer devrait finalement être appliqué à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et accompagné de mesures de compensation pour les prosumers.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Le développement de la filière photovoltaïque résidentielle a besoin de stabilité dans le cadre de soutien, de manière à déployer structurellement et intelligemment les nouvelles installations solaires photovoltaïques.
- Le soutien aux installations résidentielles doit tenir compte de l'utilisation réelle du réseau et favoriser l'autoconsommation individuelle et/ou collective de l'électricité générée.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA :

- Le développement de la filière photovoltaïque résidentielle a besoin de stabilité dans le cadre de soutien, de manière à déployer structurellement et intelligemment les nouvelles installations solaires photovoltaïques.
- Le soutien aux installations résidentielles doit tenir compte de l'utilisation réelle du réseau et favoriser l'autoconsommation individuelle et/ou collective de l'électricité générée.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :

- EDORA sera attentive à l'évolution de ce dossier important pour la transition énergétique dans le segment résidentiel et proposera des pistes concrètes aux autorités sur l'évolution du soutien aux installations PV résidentielles.

# PV industriel et commercial

## • CONTEXTE :

- Le régime des certificats verts reste d'application pour le soutien aux installations > 10 kWc. Les taux d'octroi sont adaptés deux fois par an pour les nouveaux projets et les enveloppes de certificats verts ont été définies pour les prochaines années.
- La dernière réforme du mécanisme CV, datant d'avril 2019, a été plutôt néfaste aux segments photovoltaïques de plus de 250 kWc, en appliquant de manière arbitraire des coefficients réducteurs par rapport au segment <= 250 kWc.
- Suite à la crise du coronavirus et conformément aux demandes d'EDORA, les taux d'octroi valables pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 ont été prolongés jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR :

- Le développement de la filière photovoltaïque industrielle et commerciale est essentiel pour atteindre les objectifs du PNEC au niveau wallon. Or, le rythme de déploiement est actuellement trop faible.
- Le potentiel reste encore trop peu exploité dans une série de segments spécifiques de la filière : 30-50 kW, 250-400 kW et > 1 MW en injection.

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA :

- EDORA a contacté à de nombreuses reprises tant le SPW énergie que le cabinet du Ministre de l'Énergie pour insister sur l'urgence de faire évoluer le cadre de soutien de la filière, notamment:
  - Supprimer le plancher de 130€/MWh comme référence pour le prix de l'électricité autoconsommée;
  - Supprimer les coefficients réducteurs arbitraires pour les segments > 250 kWc;
  - Créer des opportunités via un cadre pour l'auto-consommation collective et les communautés (cf. chapitre sur le sujet).

# PV industriel et commercial

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**

- Les taux d'octroi pour application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ne doivent pas casser la dynamique de la filière. EDORA continuera à œuvrer à trouver une solution raisonnable avec le SPW énergie et le cabinet, en tenant compte notamment de l'impact de la crise du coronavirus sur les prix de l'électricité au 1<sup>er</sup> semestre 2020.
- La méthodologie pour la fixation du taux d'octroi (nouveaux projets à partir de 2021) devra être définie par l'administration. EDORA poursuivra son travail de persuasion à ce sujet en insistant sur les 3 principaux messages de son positionnement à cet égard, et en plaidant pour un rythme de révision annuelle plutôt que semestrielle.

# PV à Bruxelles

## • CONTEXTE

- Bruxelles est la seule Région en Belgique où le photovoltaïque résidentiel bénéficie toujours d'un soutien spécifique via les certificats verts. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les prosumers bruxellois doivent payer le réseau en fonction du prélèvement réel sur celui-ci (fin de la compensation annuelle pour la partie « réseaux »). À noter que l'ensemble des prosumers à Bruxelles dispose déjà d'un compteur double-flux, ce qui explique la différence d'application avec la Wallonie
- Sur proposition du régulateur (Brugel) en septembre 2019, le Gouvernement bruxellois a adopté en janvier 2020 en première lecture un arrêté modifiant l'AGB du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte. Cette modification vise principalement à:
  - affiner les catégories des installations photovoltaïques (passage de 2 catégories à 5 catégories)
  - adapter les valeurs du coefficient multiplicateur permettant de définir le taux d'octroi de certificats verts pour chaque catégorie d'installation photovoltaïque afin de garantir un temps de retour sur investissement de 7 ans.
- Suite à la crise du coronavirus et afin de permettre le bon aboutissement des projets en cours, le Ministre de l'énergie a reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'application des nouvelles catégories et nouveaux taux d'octroi.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Exploiter pleinement le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques à Bruxelles.
- Mieux calibrer le soutien en fonction de la puissance des installations, notamment en revoyant les taux d'octroi et en prévoyant de nouveaux segments de puissance.

# PV à Bruxelles

## • POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA a remis [sa contribution](#) à la consultation publique organisée par le régulateur (Brugel) en juin 2019. EDORA y soutient globalement la proposition de Brugel, tout en proposant une série de pistes d'amélioration et en demandant une approche spécifique pour le BIPV.
- EDORA a défendu les mêmes points de vue lors de la consultation du Conseil des Usagers sur le projet d'arrêté en première lecture.
- Suite à la crise du COVID-19, EDORA a demandé au cabinet du Ministre de l'Énergie de reporter l'entrée en vigueur de la modification des coefficients multiplicateurs afin de prendre en compte l'impact du confinement sur le timing des projets en cours. Le Ministre a finalement décidé de reporter l'application des nouveaux taux au 1<sup>er</sup> janvier 2021, tout en confiant le soin à Brugel de faire une proposition pour le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA assurera le suivi du report de timing de mise en œuvre de la modification des taux, et prendra contact avec Brugel dans le cadre de la nouvelle publication du régulateur sur la proposition de nouveaux taux d'octroi.
- EDORA sera par la suite attentive aux retours de terrain des membres suite à l'application du nouveau régime de soutien (nouvelles catégories et nouveaux taux d'octroi).



**#Hydroélectricité**

# Contexte de la filière

- L'hydroélectricité est une filière renouvelable bien établie en Wallonie, qui offre une électricité de qualité.
- Les enjeux actuels pour la filière sont les négociations relatives au repowering de centrales existantes et le bon aboutissement des projets liés aux concessions octroyées par la SOFICO.
- En 2019, EDORA a œuvré activement auprès de l'administration et du cabinet dans le cadre de la réforme du mécanisme des certificats verts, notamment sur les points suivants :
  - Augmentation significative des enveloppes CV en 2019 et 2020 afin de prévoir les volumes nécessaires aux projets initiés
  - Réforme du régime des modifications significatives, avec la possibilité d'une prolongation de l'octroi des CV au-delà de la première période d'octroi.

# #Bâtiments



# Performance énergétique des bâtiments

- **CONTEXTE**

- Le dernier Paquet Energies Propres de l'Union Européenne (2018) comprend une série de dispositions qui concernent spécifiquement les bâtiments et la place des énergies renouvelables dans la PEB ;
- La Wallonie met actuellement les bouchées doubles pour limiter son retard dans la transposition de ces directives et a consulté le Pôle Energie et EDORA sur un avant-projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments ;
- De son côté, la Région de Bruxelles-Capitale met plutôt l'accent sur les Communautés d'Energie Renouvelable mais n'a pas encore communiqué d'avant-projet de modification de son Ordonnance relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale allant dans ce sens.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- La généralisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, non seulement en cas de construction neuve et de rénovation importante, mais également lors des « remplacements de systèmes » ;
- Le déploiement progressif, dans les bâtiments aussi bien résidentiels que non résidentiels, d'une infrastructure de rechargement suffisante pour permettre un développement rapide de l'électromobilité.

# Performance énergétique des bâtiments

## • POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

Via [l'avis émis par le Pôle Energie](#) en date du 20 mars 2020, auquel EDORA a largement contribué, et dans son [propre avis](#) transmis au Ministre de l'Energie le 26 mars 2020, EDORA demande :

- des normes d'intégration des ER dans les bâtiments, sur site ou à proximité (réseaux de chaleur, communautés d'énergie renouvelable) en cas de construction neuve, de rénovation importante et de remplacement de système ;
- un taux de remplacement accru des anciens systèmes de chauffage, un calendrier de sortie des combustibles fossiles et le passage à des solutions axées sur les énergies renouvelables ;
- une infrastructure de rechargement dès 5 places de stationnement, dans les immeubles neufs et lors des rénovations importantes, et davantage de points de charge dans les immeubles non résidentiels.

EDORA a par ailleurs réinterpelé le Cabinet du Ministre wallon de l'Energie au sujet des dossiers suivants:

- Le projet de décret relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et à l'organisation des réseaux d'énergie thermique (voir par ailleurs) ;
- Notre demande de phasing-out progressif des appareils de chauffage consommant l'un ou l'autre combustible fossile, avec mesures d'accompagnement socio-économiques existantes ou améliorées ;
- Notre demande de gel des projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel, si ce n'est pour la distribution de gaz 100% renouvelable.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Suivi du parcours législatif de l'avant-projet de décret wallon et de ses arrêtés d'application (passage imminent en 2<sup>ème</sup> lecture) ;
- Dialogue constructif avec la Région de Bruxelles-Capitale concernant sa propre réglementation.
- Suivi au niveau européen du « Renovation wave » initié par la Commission européenne, et concrétisation au niveau wallon des initiatives pour l'intégration du renouvelable dans les bâtiments notamment.



**#Politique  
européenne**

# Politique énergétique européenne – 2030

## • CONTEXTE

- Dans le cadre de son « Green Deal », la Commission Européenne entend, d'ici l'été 2020, présenter un plan révisant à la hausse les ambitions de l'UE en matière de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030, à 50, voire 55% par rapport aux niveaux de 1990.
- Les propositions législatives publiées par la Commission dans le cadre du Paquet Energies Propres de 2018 incluent des révisions de directives et de nouveaux règlements visant à satisfaire aux engagements énergétiques et climatiques pris par l'UE à l'horizon 2030 et au-delà (Accord de Paris).
- Dans le cadre du plan d'action de la Commission pour financer la croissance durable, l'Union Européenne est occupée à se doter d'un système de classification des investissements et des activités économiques durables (taxonomie) visant à réorienter les capitaux vers les projets et activités économiques ayant un impact positif important sur l'environnement et le climat.
- Mais le fait marquant de cet exercice, pour tous les secteurs, est incontestablement la crise sanitaire du Covid-19, qui s'annonce d'ores et déjà comme un moment charnière dans l'histoire de la transition énergétique et même des politiques économiques et monétaires de l'UE.

## • ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Avant même la mise en place de la Commission von der Leyen, EDORA avait déjà relayé auprès des parlementaires européens et des gouvernements belges l'importance de revoir à la hausse les objectifs globaux en matière de réduction des émissions de GES. Le relèvement des dites ambitions, annoncé dans le cadre du Green Deal, est donc particulièrement bienvenu.
- La taxonomie « finance durable » attendue pour 2022 devra faire la part belle aux énergies renouvelables sans imposer de contraintes opérationnelles ou administratives disproportionnées au secteur des bioénergies.
- Il importe que l'assise, les ambitions et le financement du Green Deal sortent renforcés de la crise sanitaire et qu'à l'issue de celle-ci, la lutte contre les changements climatiques bénéficie d'un regain d'intérêt et d'adhésion des décideurs politiques et des citoyens.

# Politique énergétique européenne – 2030

## • POSITIONNEMENT D'EDORA :

- Dans ses contacts avec les administrations et cabinets bruxellois et wallons, EDORA s'est appuyée à plusieurs reprises sur les directives européennes en vigueur pour demander :
  - l'adoption d'un décret et d'arrêtés sur les réseaux de chaleur ambitieux en Wallonie,
  - l'intégration plus systématique des sources d'énergie renouvelable dans la réglementation wallonne sur la PEB,
  - l'élaboration d'une Ordonnance « Réseaux de chaleur et Chaleur verte », en plus des Ordonnances "Gaz" et "Electricité" en Région de Bruxelles-Capitale (RBC),
  - la modification de l'Ordonnance "Electricité" en RBC et l'adoption d'arrêtés d'exécution en Wallonie permettant de fixer les bases d'un développement rapide et efficace des CER et de l'autoconsommation collective au sein d'un même immeuble.
- EDORA a également suivi et relayé les principales demandes du secteur des énergies renouvelables relatives à la nouvelle directive « market design », notamment en termes de CRM et de standard de performance d'émissions de CO<sub>2</sub> des centrales pour pouvoir encore bénéficier de subsides.

## • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :

- EDORA suivra de près les débats que pourrait susciter la mise en œuvre effective du Green Deal, dans le contexte de la crise du coronavirus et de ses conséquences notamment économiques, et se rangera résolument aux côtés de tous ceux qui verront dans le Green Deal le meilleur moyen de sortir de cette crise en atténuant par la même occasion les effets prévisibles de la non moins grave crise climatique en préparation depuis plusieurs années.
- EDORA continuera à suivre de près la transposition des directives européennes relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la transition énergétique.
- EDORA s'efforcera également de soutenir toute intervention visant la mise en œuvre d'une plus juste tarification du carbone dans l'ensemble de l'Union Européenne.



# #Communication

- **Evènements**
  - Belgian Solar Day #2
  - Heat in the city #1
- **Révision de la vision et mission d'Edora**
- **Présence d'EDORA dans la presse**

# Evènements

## Belgian Solar Day #2 – Octobre 2019

### • CONTEXTE

- La seconde édition du [Belgian Solar Day](#) (BSD) a été organisée par **Becquerel Institute, l'APERe, ODE, Techlink et EDORA** le 19 octobre 2019 à Bruxelles (siège d'Engie).
- Cet évènement est considéré comme l'évènement **incontournable** pour les acteurs du secteur photovoltaïque belge.
- **27 membres d'EDORA** étaient présents pour cette deuxième édition du Belgian Solar Day.

### • POSITIONNEMENT D'EDORA

- Lors du BSD, l'état des lieux du secteur PV au sein des différentes régions a été présenté. Le focus de cette deuxième édition portait sur les dernières **innovations, le PV toiture et hors-toiture et les communautés d'énergie renouvelable**.
- EDORA, aux côtés des organisateurs et partenaires de l'évènement, a rappelé l'importance du photovoltaïque dans la **transition énergétique**, notamment lors du débat politique en fin de journée.

Représentant de la  
Commission européenne

Cabinets Maron et Henry  
– débat politique

+ de 250  
participants



# Evènements

## Heat in the City #1 – Décembre 2019

### • CONTEXTE

- Le 10 décembre 2019, **EDORA** a organisé, aux côtés de **ODE** Vlaanderen, du Danish Board of District Heating (**DBDH**) et de **l'Ambassade du Danemark**, la première journée d'étude belge consacrée aux réseaux de chaleur.
- EDORA y a détaillé l'importance du secteur de la **chaleur** dans la transition énergétique.
- Cet évènement avait pour objectif de s'inspirer du modèle danois (où 63% des ménages sont alimentés par des réseaux de chaleur) et d'interpeller le politique sur la nécessité de s'inspirer de ce modèle.

### • POSITIONNEMENT D'EDORA

- La Belgique doit intégrer tous les secteurs énergétiques dans la transition énergétique (électricité, chaleur et transport). C'est dans ce contexte que le **déploiement massif des réseaux de chaleur** doit être considéré.
- Lors de cet évènement, EDORA a permis au monde politique et aux administrations (Bruxelles-Environnement, Cabinet Henry) de prendre connaissance du **potentiel des réseaux de chaleur** dans la décarbonation de notre système énergétique.

Ambassadeur du  
Danemark en BE

Cabinet Henry + Bruxelles  
Environnement

170 participants



# Participation d'Edora à divers évènements et rencontres

Visite royale  
à Biowanze



Rencontre du  
Commissaire européen à  
l'Energie



Heat in the City :  
Ambassadeur du  
Danemark en BE

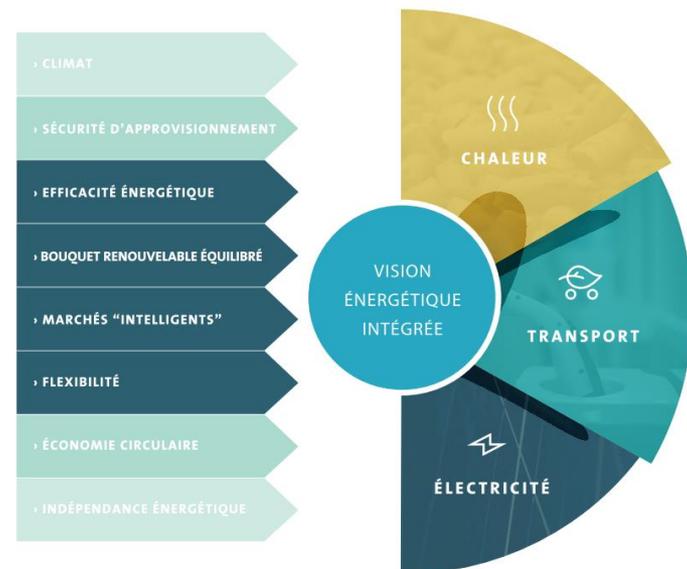
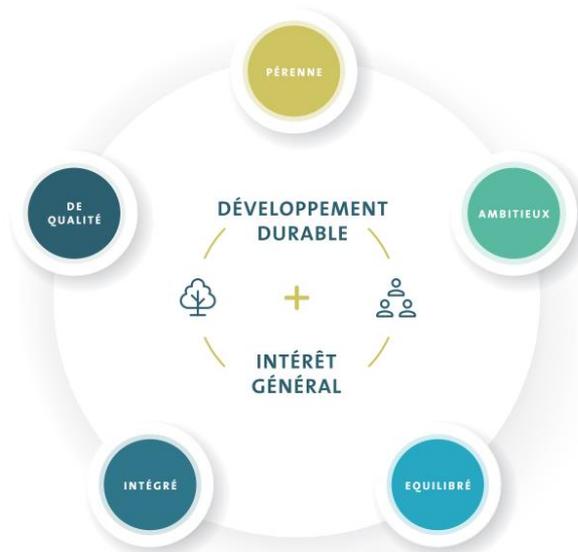


# Révision de la vision et mission d'Edora

Dans la seconde moitié de l'année 2019, un travail important de révision de la mission et vision d'EDORA a été réalisé au cours de plusieurs comités stratégiques et conseils d'administration.

Les modifications significatives sont les suivantes – *Edora travaille à la mise en place d'un...*

- modèle 100% renouvelable
- modèle basé sur le développement durable et l'intérêt général
- modèle qui lutte contre le réchauffement climatique
- modèle qui favorise l'indépendance énergétique de notre pays



# Présence d'EDORA dans la presse

Jun 2019 à juin 2020 :  
28 citations dans la presse

→ 19 dans la presse écrite :

3 pour L'Echo, 3 pour Le Soir, 2 pour La Libre, 2 dans la presse européenne spécialisée, 1 dans le Trends-Tendance, 6 dans L'Avenir et 2 pour Le Vif.

→ 6 dans la presse audio-visuelle :

2 pour Canal-Z, 2 pour la RTBF, 1 sur LN24, 1 sur ARTE.

→ 3 pour la radio :

2 pour la Première, 1 « On n'est pas des Pigeons »

4 | L'INFO | MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019

### ÉNERGIE

## Tarif prosumer : les effets du report

C'est un petit paragraphe de l'accord de majorité en Wallonie. Mais le report du tarif prosumer laisse des questions ouvertes.

Le périmètre exact du tarif prosumer sera défini dans le décret de septembre 2020.

La Fédération Edora s'attend à ce que le tarif prosumer soit définitivement adopté en septembre 2020.

Le tarif prosumer, c'est et sera un tarif unique pour tous les producteurs et consommateurs d'énergie renouvelable produisant sur leur territoire.

**Énergie verte : affiner les mécanismes de soutien**

Il s'agit d'activer le potentiel de flexibilité des producteurs d'énergie renouvelable et de leur permettre de vendre leur électricité à des moments où elle est la plus utile. Sans oublier d'affiner les mécanismes de soutien afin de garantir un retour sur investissement pour les investisseurs.

Un règlement de soutien sera adopté en septembre 2020.

La Fédération Edora s'attend à ce que le tarif prosumer soit définitivement adopté en septembre 2020.

## Une solution qui sort du bois

Pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, il faudra agir sur le chauffage des habitations. Les réseaux de chaleur peuvent être une alternative au gaz et au mazout. Coup de projecteur.

RESEAUX DE CHALEUR

En Belgique, les chauffages individuels sont encore majoritairement alimentés par le gaz et le mazout. Le réseau de chaleur de la ville de Namur est une alternative intéressante.

Le réseau de chaleur de la ville de Namur est alimenté par des centrales à biomasse et des centrales à gaz.

Le réseau de chaleur de la ville de Namur est alimenté par des centrales à biomasse et des centrales à gaz.

## Après les promesses électorales, l'heure de la transition énergétique

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

## NUCLÉAIRE : FIN EN 2025... OU PAS ?

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

## Favoriser les énergies renouvelables pour éviter de « vivre à crédit »

Le 29 juillet 2019 dernier, l'humanité a commencé à utiliser plus de ressources naturelles que ce que la Terre est capable de produire et compléter sur une année, nous sommes à vivre à « crédit » jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette tendance à systématiser le vivre à crédit est un danger car elle est basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

## Vers une Belgique 100% VERTE

Face à l'urgence climatique, le pays peut-il rendre vite le « zéro carbone » en 2050 ? Le point de départ : une révision totale du potentiel des énergies renouvelables locales et la mise en œuvre de la stratégie à 100%.

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

## La Wallonie a dépassé le gigawatt d'éolien

Il y a 440 éoliennes au sud du pays, dont 45 ont commencé à tourner en 2019. La Fédération Edora souhaite renforcer le rythme de croissance. Et propose une « Fax ecologica II » au gouvernement wallon.

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

## Le développement de l'éolien en Belgique

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.

Le ministre de l'Énergie, Jean-Marc Nollet, a annoncé que le gouvernement wallon s'engage à répondre positivement à l'appel du secteur éolien afin de réduire les délais des recours au Conseil d'État.





# #Au jour le Jour

- **Le Conseil d'Administration**
- **L'équipe**
- **Représentation et mandats**
- **L'Energy Hub**
- **Nos membres**

# Au jour le jour - Conseil d'Administration

- 
- HELLA Yvan - Président
  - HELBIG Michel - Vice-Président
  - JACQUINET André – Trésorier
  - DE BOEVER Saartje
  - DE SCHAETZEN Miguel
  - FRANCOIS Joseph
  - JEANTY Michaël
  - JONG Dieter
  - LEBLANC Xavier
  - LESAFFER Filip
  - MASSON Gaëtan
  - MAT Pierre
  - THOUMSIN François
  - TONNEAUX André
  - WILKIN Benjamin
- 

- Le CA se compose de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.
- Le Conseil s'est réuni à 4 reprises entre juin 2019 et mai 2020 afin de guider les actions d'EDORA.
- Les administrateurs assurent un lien très important avec l'équipe et les membres.
- Suite à l'Assemblée Générale du 5 juin 2019, le Conseil d'Administration est composé comme suit : voir tableau.

# Au jour le jour – L'équipe

## **Fawaz AL BITAR**

Directeur Général

En charge de la filière éolienne et de la politique européenne

## **Jehan DECROP**

Conseiller en charge des dossiers : mécanismes de soutien, filière photovoltaïque et hydro

## **Eric MONAMI**

Conseiller en charge des dossiers : filière biomasse, chaleur renouvelable et tarification carbone

## **Géraldine NETHERCOTT**

Chargée de communication et de la gestion des affiliations

### **Contact :**

Rue Royale 146  
1000 Bruxelles

Tél. : 02 511 88 08

[info@edora.be](mailto:info@edora.be)

[www.edora.be](http://www.edora.be)



# Au jour le jour - Représentation et mandats

- Afin de représenter au mieux les intérêts du secteur renouvelable, EDORA est présente dans plusieurs organes consultatifs auprès desquels la fédération émet des avis sur diverses thématiques énergétiques abordées.
- EDORA siège ainsi au Conseil Général de la CREG, au Conseil des Usagers de la Région de Bruxelles-Capitale, au Pôle Energie du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie et participe activement au Users' Group d'ELIA qui traite de dossiers techniques relatifs aux réseaux.
- Outre son suivi politique et législatif des problématiques énergétiques à l'échelle belge et régionale, la fédération s'implique dans les dossiers européens au travers de ses affiliations auprès des fédérations européennes du secteur renouvelable, telles que :
  - [Wind Europe](#), l'association européenne de l'éolien
  - [SolarPower Europe](#), l'association européenne de l'industrie photovoltaïque
  - [Bioenergy Europe](#), l'association européenne de la biomasse-énergie
  - [EBA](#), l'association européenne du biogaz
  - [EREF](#), l'association européenne des renouvelables

# L'Energy Hub

- EDORA a rejoint les 5ème et 6ème étages de l'Energy Hub fin 2018
- Coordination : les membres de l'Energy Hub se réunissent régulièrement afin d'échanger et de brainstormer sur divers thèmes. Il s'agit d'échanges informels visant à accroître la connaissance mutuelle entre organisations sur des thèmes communs de travail.



# Nos membres



**Mais aussi :** Bewatt, Centrale Electrique de la Fenderie,, Eneco Wind Belgium, NOVOJY, Orka Brussel, PHY, Refat-Electric, RPC, SOLER, Summit Energy Wagram Invest, etc...